



Le MONITEUR

de la Cour Pénale Internationale



Une publication de la Coalition des ONG pour la Cour pénale internationale

31^{ÈME} NUMERO • Novembre 2005

La FIDH organise le tout premier atelier sur la CPI à Khartoum, au Soudan



Pour plus d'informations sur cet atelier et sur les autres développements régionaux, lisez notre section spéciale contenant des mises à jours sur les événements, les ratifications et la mise en oeuvre dans le monde, page 7

« Nous devons faire renaître le sentiment que ces réunions ne sont pas des rencontres ordinaires, mais des moments hors du commun. L'AEP doit fonctionner et exister d'une manière qui donne l'impression à la communauté internationale qu'elle est la championne principale de la Cour, même si elle s'occupe de questions d'une nature plus technique. »

- SAR le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, premier Président de l'Assemblée des Etats parties

Pour les entretiens avec le président sortant et le nouveau président de l'AEP, reportez-vous à la page 3



Pour en savoir plus sur la suppression de la référence à la CPI du document final du Sommet mondial, et sur le rapport de la Cour à l'Assemblée générale, reportez-vous à la page 5

Le Moniteur de la CPI est une publication de la Coalition des ONG pour la CPI

La ratification du Mexique porte le nombre d'Etats parties à 100!

Le 28 Octobre 2005, lors d'une cérémonie tenue au siège des Nations unies à New York, le Mexique a déposé son instrument de ratification du Statut de Rome, portant ainsi le nombre d'Etats parties à 100. Parmi les participants de cette cérémonie du traité, dont l'instrument de ratification a été déposé par S.E M. Juan Manuel Gómez Robledo, Ambassadeur Représentant permanent adjoint du Mexique auprès des Nations unies, figuraient les membres de la Mission permanente du Mexique, M. Alfonso Ascenzio et Mme. Jennifer Feller, ainsi que le conseiller juridique du ministère mexicain des Affaires étrangères, M. Joel Hernandez, et un grand nombre de

partisans dont le conseiller juridique de l'ONU, M. Nicolas Michel; le chef de la section des traités, M. Palitha T.B. Kohona; le juge de la CPI, M. Hans-Peter Kaul; la Secrétaire générale de Parliamentarians for Global Action, Mme. Shazia Z. Rafi; le directeur du Programme de justice internationale à Human Rights Watch, Richard Dicker; et les membres du Secrétariat de la CCPI.

Dans un message de soutien envoyé lors du

SUITE À LA PAGE 15



Le 28 octobre 2005, lors d'une cérémonie historique tenue aux Nations unies, le Mexique a déposé son instrument de ratification du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, devenant ainsi le 100ème Etat partie à la CPI. Parmi les participants à cette cérémonie se trouvaient S.E M. Juan Manuel Gómez Robledo, Ambassadeur Représentant permanent adjoint du Mexique, M. Hans-Peter Kaul, Juge à la CPI, (troisième et quatrième en partant de la gauche, rang arrière) ainsi que M. Nicolas Michel, Secrétaire général adjoint aux Affaires juridiques, conseiller juridique des Nations unies et M. Palitha T.B Kohona, Chef de la Section des traités (quatrième en partant de la droite, rang arrière, et extrême droite).

La CPI annonce ses premiers mandats d'arrêt: inculpation de cinq dirigeants de l'ARS

Par Jonathan O'Donohue

L'annonce des premiers mandats d'arrêt contre cinq membres de l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre marque, pour la Cour pénale internationale (CPI), un passage majeur au statut d'organe judiciaire opérationnel sur le point de commencer ses premières affaires.

L'échelle des crimes commis au Nord de l'Ouganda par l'ARS et les forces armées du gouvernement renforce la nécessité de la CPI. Les meurtres, mutilations, enlèvements, recrutements et esclavage sexuel forcés de milliers de civils, notamment, dans de nombreux cas, d'enfants, a un effet dévastateur sur la population locale, qui, dix-neuf ans après le début du conflit, vit toujours dans la peur quotidienne. En résistant aux appels demandant la suspension des enquêtes en faveur de négociations politiques supplémentaires, la CPI a lancé un message clair selon lequel il ne peut y avoir, sans justice, espoir d'une paix durable pour la

région.

Les défis auxquels la CPI sera confrontée dans les années à venir, néanmoins, ne doivent pas être sous-estimés. Les difficultés rencontrées par les Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda dans leurs premières années devraient faire office d'avertissement sérieux pour la CPI. Il est essentiel que cette dernière fonctionne de manière efficace dans ses premières affaires, pour affirmer sa crédibilité et son rôle central dans le nouveau système de justice pénale internationale visant à aborder le génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre d'une manière



Le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, et le procureur adjoint, Fatou Bensouda se sont exprimés lors d'une conférence de presse, le 14 octobre 2005, concernant les premiers mandats d'arrêt de la CPI, qui ont été lancés en Ouganda contre Joseph Kony et 4 autres hauts responsables de l'Armée de Résistance du Seigneur.

SUITE À LA PAGE 13

Table des Matières

Entretien avec le Prince Zeid Ra'ad Al Hussein (Jordanie), Premier Président de l'Assemblée des Etats parties	3
Entretien avec S.E l'Ambassadeur Bruno Stagno Ugarte (Costa Rica), deuxième Président de l'Assemblée des Etats parties	3
Les ONG exhortent la Cour à donner la priorité à la communication et la sensibilisation	4
L'ordre du jour de l'AEP aborde une série de questions essentielles	4
Le rôle essentiel des parlementaires dans le renforcement de la CPI	5
Reprise de l'AEP pour la deuxième élection des juges et des membres du Comité du budget et des finances	5
F.A.E. 2006 menacés pour les pays de la CPI.....	6
Les Etats doivent réaffirmer leur engagement vis-à-vis de la CPI à l'Assemblée générale de l'ONU	6
Les ONG continuent leur campagne de sensibilisation publique en Asie.....	7
Les députés débattent des problèmes concernant l'Inde et la CPI.....	7
Les Missions de Plaidoyer et de renforcement des capacités de la CCPI en Afrique.....	8
Des groupes soudanais appellent, lors d'un atelier à Khartoum, à la création d'une Coalition nationale pour pousser à la ratification	9
Les membres MOAN exhortent l'Egypte et la Syrie à adhérer à la CPI.....	10
Le Yémen accueille un sommet régional d'ONG sur la CPI, et se rapproche de la ratification.....	10
L'Amérique latine s'engage sur la CPI mais il reste à faire.....	11
Les chefs religieux africains soutiennent un nouveau manuel CPI	11
Le film: un outil efficace pour sensibiliser sur la CPI	12
Nouveaux rapports d'ONG sur l'Ouganda.....	12
Signatures et Ratifications de l'APIC par région.....	14
Calendrier des Evénements	15

LE MONITEUR de la Cour Pénale Internationale

Une publication de la Coalition des ONG pour la Cour Pénale Internationale

Adresse CCPI:
c/o WFM - IGP
708 Third Avenue, 24th Fl.
New York NY 10017

Tel: 1-212-687-2176
Fax: 1-212-599-1332
Email: cicc@iccnw.org
Site internet: www.iccnw.org



Secrétariat à New York et la Haye

William R. Pace	Coordinateur de la Coalition
Tanya Karanasios	Directrice des Programmes
Staci Alziebler	Comptable
Désiré Assogbavi	Officier de Liaison pour l'Afrique et l'Europe
Joanna Barrett	Assistante de Programme et de Communication
Caroline Baudot	Responsable des Campagnes et des Affaires politiques
Peter Deitz	Consultant Informatique
Katrina Dorn	Associée Comptable et de Ressources Humaines
Sally Eberhardt	Directrice de Communication par intérim
Linda Gueye	Coordinatrice du Service d'Information Francophone
Anjali Kamat	Officier de liaison pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe
Spencer Lanning	Consultant Informatique
Cecilia Nilsson	Conseillère Juridique
Laura Pavan	Responsable du Service comptable
Leila Rachidi	Chargé du Développement
Carlos Rivera-Jones	Consultant Informatique
Alice Suh	Assistante de Bureau (NY)
Brigitte Suhr	Directrice des Programmes Régionaux
Esti Tambay	Officier d'Analyse et d'Information
Erik van der Veen	Assistant de Développement et de Communication
Francesca Varda	Officier de Liaison pour les Amériques et l'Asie/Pacifique
Astrid de Vries	Assistante Administrative et Financière (La Haye)
Kristele Younes	Juriste

Coordinations Régionales

Amal Basha	Coordinatrice pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord
Francis Dako	Coordinateur Régional pour l'Afrique Francophone
Benson Chinedu Olugbuo	Coordinateur Régional pour l'Afrique Anglophone
Fatima da Camara	Conseillère de campagne pour les pays lusophones
Evelyn Serrano	Coordinatrice pour l'Asie
Gloria Ester Catibayan	Assistante de Bureau, Asie
Rebecca Lozada	Associée de Programme, Asie
Maria Cavarretta	Officier de Programme pour l'Europe de Sud et de l'Est
Luisa Mascia	Coordinatrice pour l'Europe par intérim
Mariana Rodríguez Pareja	Coordinatrice du Service d'Information Hispanophone
Paulina Vega-Gonzalez	Coordinatrice pour l'Amérique Latine et les Caraïbes

Comité de Pilotage de la CCPI

Amnesty International
Asociación pro Derechos Humanos
Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme
Human Rights First
Human Rights Watch
International Commission of Jurists
No Peace Without Justice
Parliamentarians for Global Action
Rights and Democracy
Initiatives des femmes pour une Justice basée sur le genre
World Federalist Movement

Les fonds permettant actuellement le développement de la CCPI et de cette publication proviennent de la Commission européenne, de la Fondation John D. et Catherine T. MacArthur, de la Fondation Ford, et des gouvernements du Liechtenstein, des Pays-Bas, de la Suède, de la Suisse et du Royaume-Uni; de donateurs individuels et d'ONG.



Transitions

La Coalition souhaite la bienvenue aux nouveaux membres de notre équipe. **Mme Linda Gueye** se joint à nous en tant que coordinatrice du service d'information francophone. Linda est originaire de Paris et a obtenu des diplômes en relations internationales ainsi qu'en traduction. Elle a dernièrement travaillé sur la question du désarmement à la Mission permanente du Luxembourg auprès des Nations Unies durant la présidence du Luxembourg à l'UE.



Shantha Rau du Secrétariat de la CCPI à New York.

Carlos A. Rivera-Jones a rejoint notre équipe de consultants informatiques. Carlos a été l'un des créateurs du groupe iTeam Media à San Juan (Porto Rico) et a travaillé pour le Fund of the City of New York, en apportant son expertise technique à de nombreuses organisations à but non lucratif. Carlos a également été très actif dans les mouvements de la société civile à Porto Rico.

Après plus de trois années exceptionnelles passées à la Coalition, **Shantha Rau** nous a quitté pour poursuivre une formidable carrière à la Rehabilitation International à New York. Shantha a énormément contribué au travail de la CCPI, dont ses publications et son web site, ainsi qu'à notre travail sur l'opposition des Etats-Unis à la CPI. Elle a apporté de très grands changements avec Le Moniteur de la CPI et a été à la base de la création de l'Equipe des ONG pour la communication.

Fort heureusement, nous avons le plaisir d'annoncer qu' **Esti Tambay**, assistante de programme et de communication, tiendra désormais le poste d'officier d'information et d'analyse et que **Sally Eberhardt**, attachée de presse, tiendra le poste de directrice de l'information par intérim.

Eleanor D. Thompson nous rejoint en tant qu'assistante de programme et de communication. Elle a récemment fini ses études à Harvard et a obtenu un diplôme en étude sur l'Afrique et les gouvernements. Elle a travaillé comme assistante administrative au Programme des droits de l'homme à la faculté de droit d'Harvard. Elle a également passé deux étés en tant que stagiaire à la Section du Programme de sensibilisation de la Cour spéciale pour la Sierra Leone, contribuant ainsi à la reconstruction de son pays natal.

Nous souhaitons à Shantha bonne chance dans ses futures entreprises et sommes heureux d'accueillir Linda, Carlos, et Eleanor parmi nous!



(g-d) Eleanor Thompson, Linda Gueye, et Carlos Rivera-Jones du Secrétariat de la CCPI à New York.

Les points de vue exprimés ici sont ceux de la Coalition et ne peuvent en aucun cas être considérés comme engageant les donateurs.



Foreign Affairs
Canada

Affaires étrangères
Canada

Entretien avec le Prince Zeid Ra'ad Al Hussein (Jordanie), Premier Président de l'Assemblée des Etats parties



SAR Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein de Jordanie a exercé les fonctions de premier Président de l'Assemblée des Etats parties, après avoir été élu lors de la cérémonie d'ouverture de l'Assemblée en septembre 2002. Crédit: ICC-CPI/Wim Van Capellen.

Q. Votre présidence touche à sa fin, que pensez-vous de ces trois ans en tant que premier Président de l'AEP?

R. Plus on a l'impression d'accomplir des choses, plus il semble qu'il nous reste encore à accomplir. En résumé, ces trois dernières années ont été épuisantes! Mais n'en dites rien au Premier Président, qui ne se doute de rien!

Q. Quels sont les moments liés à la CPI qui vous ont le plus marqué depuis le début de votre investissement dans ce processus?

R. Les moments qui m'ont le plus marqué? Qui de nous oublierait cette atmosphère unique à Rome? Le traité était en train d'être finalisé, dans ce climat de tension, de fatigue et d'excitation – nous touchions du doigt quelque chose de grand, et nous le sentions! Quel que soit le nombre de conférences auxquelles nous assisterons à l'avenir, ou auxquelles nous avons assisté depuis Rome, rien ne peut, ou ne pourra jamais, être comparé à ceci. Et le dernier jour, avec tout le respect que je dois à tous nos amis qui ont voté contre le Statut, fut un jour exceptionnel. On pourrait peut-être même le qualifier de merveilleux. C'était indéniablement une expérience extrêmement touchante, le tout mené d'une main de maître par Philippe Kirsch. Il y a aussi eu ces autres instants inoubliables pendant la conférence elle-même, comme les échanges plein d'esprit entre Kirsch et Aziz Shukri, auxquels Rolf Fife et Didier Pfirter ajoutaient des remarques en arabe. Jamais personne présent à l'époque ne les oubliera.

Après Rome, et pendant le travail de la Commission, j'ai eu la chance de présider les négociations informelles sur les éléments des crimes, avec les conseils de notre brillant coordinateur, Hermann Von Hebel. Ce fut l'un des moments les plus motivants et gratifiants de ma carrière de diplomate. Je me souviendrai toujours de notre réunion intersessionnelle à Syracuse, et de la manière désopilante avec laquelle Bill Lietzau a expliqué les points les plus délicats de ce qui constitue une cible militaire, tout en dessinant sur une grande feuille de papier un Knut Doermann, du CICR, à l'air désolé, assis sur un pont attendant d'être bombardé par des avions de guerre américains! Ou, pendant l'une de nos sessions régulières à New York, lorsque Eli Nathan, d'Israël, a soutenu un argument avancé par Aziz Shukri, de Syrie: j'ai presque suspendu la réunion, juste pour profiter du moment! Il y a aussi eu la fois où les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les Emirats arabes unis étaient unis dans leur opposition à un point soulevé par un délégué bien attentionné. Vous parlez d'une coïncidence!

Et qu'en est-il de l'article le plus remarquable, l'article 30? Celui qui nous a tourmentés et ensorcelés pendant des mois et des mois – très inquiétant, puisque c'est nous-mêmes qui l'avions au départ rédigé! Nous nous souviendrons également tous, jusqu'à notre mort, du refrain constant de Roger Clark en cas d'absence de prise de position: « Sauf disposition contraire »!

Finalement, dans tout ceci, ce qui était clair pour moi à l'époque, et ce qui est clair pour moi aujourd'hui, est que la Cour n'a pas été créée par des gouvernements, mais par des personnes. Des hommes et des femmes de personnalité, de grande intelligence, et, ce qui est le plus important, d'une conscience active, mais qui se trouvaient également représenter des gouvernements. En effet, beaucoup ont su orienter les opinions de leurs gouvernements, sur la base de ce qu'ils voyaient et entendaient d'autres collègues représentant des gouvernements, des organisations intergouvernementales, et la communauté non gouvernementale. Et c'est comme ça que les institutions sont, et devraient, être créées.

Parmi les autres instants mémorables se trouve la cérémonie marquant la 60ème ratification, et l'entrée en vigueur du Statut. Quel moment merveilleux! Et aussi l'élection des juges, et mon petit rappel aux délégués de voter pour des candidats hommes! Et qui oublierait facilement les trente-trois tours de vote? Certainement pas les scrutateurs! Je me souviens aussi avec beaucoup d'affection de l'inauguration de la Cour: quelle occasion magnifique, avec la sélection et l'élection du Procureur et de ses adjoints, et les débats intenses au Conseil de sécurité sur la résolution 1422 et notre défense vigoureuse du Statut de Rome. Si nous ne faisons rien de plus dans notre vie, je crois que nous pouvons estimer que nous avons tous accompli quelque chose d'important.

Entretien avec S.E. l'Ambassadeur Bruno Stago Ugarte (Costa Rica), deuxième Président de l'Assemblée des Etats parties



L'Ambassadeur Bruno Stago Ugarte, du Costa Rica, prendra les rênes de l'Assemblée des Etats parties lors de la réunion de novembre. Crédit: Institut international pour le développement durable.

Q. En tant que deuxième Président de l'AEP, quelle est votre vision de ce rôle?

R. Nous avons deux tâches importantes à accomplir au cours des trois prochaines AEP: assister et soutenir la Cour dans son passage à une phase plus opérationnelle et judiciaire, et, en ligne avec l'article 123 du Statut de Rome, se préparer pour la Conférence de révision. Pour ce faire, nous devons renforcer l'unité de notre objectif et renouveler notre engagement national et personnel à la CPI. Nous devons constamment nous souvenir que le véritable but du Statut de Rome est de remplacer une culture d'impunité par une culture de responsabilité, afin que les crimes inimaginables soient punis et empêchés.

A cet égard, nous devons nous efforcer de faire en sorte que la procédure de l'AEP soit plus efficace, afin de disposer de plus de temps pour les débats stratégiques et l'interaction entre les Etats parties et la Cour sur les défis auxquels est confrontée la CPI.

Q. Quels sont les moments liés à la CPI qui vous ont le plus marqué depuis le début de votre investissement dans ce processus?

R. Contrairement à beaucoup de personnes qui sont toujours engagées dans la CPI, je n'ai pas eu le privilège de participer à la phase préparatoire de la Conférence de Rome. J'ai donc manqué beaucoup d'instant mémorables. Mais je dois dire que je me souviens encore avec excitation de ce que j'ai ressenti, ainsi que beaucoup d'autres, après avoir réussi à élire les 18 premiers juges.

Q. Quelle est votre vision de l'AEP et de son rôle?

R. Dans le cadre du mandat conféré par l'article 112 du Statut de Rome, je pense que l'AEP devrait se transformer en un espace de discussion stratégique orientée sur l'action et portant sur les défis auxquels la CPI est confrontée, et les opportunités s'offrant à elle.

Q. Quels sont, selon vous, les défis les plus importants auxquels est confrontée la Cour?

R. Malgré les nombreuses difficultés que la CPI a rencontrées, c'est une institution européenne pleinement opérationnelle composée de 99 Etats parties, à laquelle 4 renvois ont été effectués, et qui bénéficie d'un cadre de professionnels remarquable.

Néanmoins, la CPI est toujours confrontée à des défis, et chacun d'entre eux représente une opportunité pour elle ou l'AEP de s'équiper avec succès pour leurs devoirs et responsabilités respectifs. La Cour entre à présent dans une phase judiciaire, et je dirai que l'un des défis principaux consiste à réussir à appliquer, dans un laps de temps assez court, le principe de responsabilité pour les crimes les plus graves. Une autre gageure importante, qui dépendra en définitive des premiers résultats de la Cour, est celle de l'universalité, en particulier car nous sommes face à une opposition hostile et ouverte à la CPI.

Q. Selon vous, que peut apprendre la CPI de l'ONU et/ou des tribunaux ad hoc?

R. Les scandales qui ont récemment éclaboussé la réputation sinon exemplaire des opérations de maintien de la paix de l'ONU – et qui sont principalement la conséquence d'un fonctionnement dans des conditions extrêmement pénibles dans un domaine difficile – devrait servir de leçon à la CPI, au moment où elle devient plus présente sur le terrain. Tout comme l'ONU, la CPI ne peut pas se permettre de voir sa légitimité et son autorité morales entachées par les fautes d'une poignée de personnes. Concernant les tribunaux ad hoc, la CPI a déjà tiré des leçons en permettant aux victimes de participer aux procès et de demander réparation, ce qui représente une véritable innovation dans le domaine de la justice pénale internationale et une reconnaissance que la pratique passée et présente de ces tribunaux peut être améliorée.

Q. L'engagement croissant de la communauté diplomatique de La Haye est un facteur récent dans le processus de la CPI. Que pensez-vous de cette nouvelle dynamique entre les capitales, New York et La Haye?

R. La Cour a besoin d'un engagement plus important et informé de la part des

Les ONG exhortent la Cour à donner la priorité à la communication et la sensibilisation

par Alison Smith

Avec trois enquêtes en cours sur trois affaires et une attention croissante portée au travail de la CPI en amont de la rencontre de l'Assemblée des Etats parties, l'Equipe de communication de la CCPI suit activement les développements et entreprend des actions de plaidoyer auprès de la Cour, notamment en ce qui concerne son plan stratégique de communication et l'attribution adéquate de ressources. L'Equipe de communication est composée de membres intéressés de la CCPI, et représente un moyen pour les ONG d'ouvrir le dialogue, entre elles et avec la CPI, sur la communication et la sensibilisation. Depuis décembre 2004, elle a publié plusieurs non papers, outils de plaidoyer indépendants ou faisant partie d'un effort plus large de la CCPI. L'Equipe a également entamé des débats sur la manière d'exhorter la CCPI à se concentrer davantage sur les questions stratégiques et politiques liées à la communication en général. Les non papers de l'Equipe portent sur un large éventail de sujets, notamment sur le public cible, les moyens et les méthodes de communication, le moment de la sensibilisation, la nécessité d'une présence adaptée sur le terrain, et les questions budgétaires. Doucement mais sûrement, ces efforts commencent à porter leurs fruits. La CPI dans son ensemble prête plus attention à son mandat de communication.

Néanmoins, le travail est loin d'être achevé. La politique de communication demeure en danger et représente l'une des leçons qui n'a pas été tirées des tribunaux ad hoc. Sans rapport public complet de la Cour, il est difficile de faire des observations sur toutes les activités de sensibilisation qu'elle a menées jusqu'à présent. De nombreuses ONG ont cependant le sentiment que les efforts de sensibilisation, notamment sur le terrain, ne sont pas, à ce jour, révélés suffisants. Cela a apparemment conduit à un manque de compréhension, d'engagement et de soutien à l'égard de la CPI dans les communautés affectées par les conflits et par le travail de la Cour. Il est



Les ONG continuent à exhorter la Cour à faire de la communication et de la sensibilisation des victimes et des communautés locales, notamment les Soudanais déplacés dans leur propre pays, une question prioritaire. Crédit: HRW/Bruno Stevens.

essentiel que la CPI s'attaque à ce problème en adoptant et en mettant en oeuvre une stratégie de sensibilisation intégrée, notamment une présence sur le terrain durable et adaptée, afin de toucher les communautés locales et de réduire de déficit de connaissance. De plus, afin que le mandat de communication soit rempli d'une manière coordonnée et efficace, des ressources financières suffisantes et soutenues sont nécessaires. L'expérience des tribunaux ad hoc et de la Cour spéciale pour la Sierra Leone montre clairement que ne pas octroyer de fonds suffisants dans le budget annuel régulier, et

compter sur un financement externe de la sensibilisation et de la communication, crée le risque que l'exécution de ces fonctions essentielles disparaisse et donne la fausse impression qu'elles ne sont pas perçues comme une priorité. La CPI elle-même, tout comme les Etats parties qui approuvent le budget, devraient s'assurer de ne pas commettre à nouveau les mêmes erreurs.

Alison Smith est Avocate à No Peace Without Justice et exerce les fonctions de chef de l'Equipe de communication de la CCPI.

L'ordre du jour de l'AEP aborde une série de questions essentielles

Du 28 novembre au 3 décembre, l'Assemblée des Etats parties (AEP) tiendra sa quatrième session à La Haye, pendant une nouvelle semaine chargée avec un ordre du jour dense abordant des questions essentielles pour l'avenir de la Cour. Parmi les points qui devraient être étudiés se trouvent:

- **Le Budget 2006 pour la CPI:** L'AEP étudiera le projet de budget de la CPI et les recommandations du Comité du budget et des finances (CBF).

- **Le Règlement du Fonds au profit des victimes:** Après le report de l'adoption de ce Règlement par l'AEP l'année dernière, un groupe de travail basé à New York s'est réuni deux fois pour revoir le texte.

- **Le Crime d'agression:** L'année dernière, il a été décidé qu'une journée complète de réunions serait consacrée à cette question pendant la quatrième session.

- **Le Code de conduite professionnelle pour les conseils:** L'adoption du Code a été reportée lors de la dernière AEP, et depuis un groupe de travail basé à La Haye a organisé des réunions et des consultations pour finaliser le texte. L'AEP examinera le document révisé en vue de son adoption.

- **Les Locaux de la CPI:** L'Assemblée doit étudier les questions concernant les futurs locaux permanents de la CPI, afin d'éviter les retards dans leur achèvement d'ici 2012.



Tout au long de l'Assemblée, qui durera une semaine, les ONG se réuniront pour débattre de l'évolution des négociations et des stratégies de plaidoyer sur un certain nombre de questions couvertes pendant la session, ainsi que de leurs nombreuses campagnes.

- **Le Bureau de liaison de la CPI à New York:** L'AEP examinera le rapport d'un autre groupe de travail basé à New York, qui a débattu de la création d'un bureau de liaison à New York, sujet qui avait également été reporté l'année dernière.

- **L'Accord de siège:** Si la Cour et l'Etat hôte soumettent le texte finalisé de l'Accord de siège, l'AEP l'étudiera en vue de son adoption. L'Accord devra alors être approuvé par le Parlement néerlandais.

- **Les Arriérés:** Pour la première fois de son histoire, l'Assemblée abordera le problème des arriérés de paiement des Etats parties. Certains n'ont en effet pas respecté leurs obligations de paiement depuis deux années complètes.

- **La Cinquième session de l'AEP:** La décision portant sur la date et le lieu de la cinquième session de l'AEP sera prise en novembre.

Les ONG continueront à suivre ces questions et d'autres points en amont et pendant la rencontre de l'Assemblée. Elles militeront pour l'attribution de ressources appropriées et l'adoption de décisions solides par les Etats parties, gardant à l'esprit l'impact à long terme du travail de la Cour et la nécessité d'avoir une vision d'ensemble. L'importance et la substance des points mentionnés ci-dessus soulignent le besoin pour les Etats d'envoyer des délégations

suffisamment importantes et bien préparées à cette session de l'AEP à La Haye. S.E. Bruno Stagno Ugarte, du Costa Rica, qui a été élu Président de l'Assemblée l'année dernière, présidera la prochaine session, pendant laquelle l'AEP inaugurera également son nouveau Bureau.

La session de la quatrième AEP reprendra à New York les 26 et 27 janvier 2006 et sera consacrée à l'élection de six juges de la Cour et de six membres du CBF.

Le rôle essentiel des parlementaires dans le renforcement du soutien à la CPI

par David Donat-Cattin

Parliamentarians for Global Action (PGA) a l'intention d'organiser, lors de la quatrième session de l'Assemblée des Etats parties, une délégation de députés pour assister aux réunions et participer à une table ronde sur « Le rôle des législateurs dans le processus de la CPI ». Les points principaux placés à l'ordre du jour incluent notamment : 1) la coopération des Etats et des autres acteurs avec la CPI ; et 2) les efforts des Parlements dans la promotion de l'universalité du Statut de Rome. Des membres de PGA venant de la Fédération de Russie devraient faire partie de la délégation, dont la composition sera internationale.

A la troisième Assemblée des Etats parties, en septembre 2004, PGA avait facilité des rencontres informelles entre des députés et des fonctionnaires de la CPI, notamment le Procureur Luis Moreno-Ocampo. Mais cette session de l'Assemblée pourrait être l'occasion



Plusieurs membres de PGA sont d'actifs partisans de la Cour. En photo ici lors de la troisième session de l'AEP (g-d) M. Albert Koenders, député (Pays-Bas), le sénateur César Jaúregui (vice-président du Sénat mexicain), le sénateur Alain Destexhe (Belgique), le Procureur de la CPI, Luis Moreno-Ocampo, la députée Margarita Stolbizer (Argentine), le Dr. Hertha Daubler-Gmelin (députée en Allemagne), le conseiller juridique de PGA, David Donat-Cattin et le conseiller de PGA sur l'Amérique latine, Deborah Ruiz. Crédit: PGA.

unique d'un débat public sur les questions politiques cruciales tournant autour de la lutte contre l'impunité et la promotion de la justice internationale et l'état de droit. Les législateurs jouent un rôle essentiel sur ces questions, comme ils l'ont déjà montré par leur contribution centrale aux processus nationaux de ratification dans toutes les régions du monde. Néanmoins, ils doivent encore relever

de nombreux défis concernant la CPI, à commencer par l'adoption de lois efficaces et détaillées et d'autres mesures pour mettre en oeuvre le Statut de Rome dans les systèmes juridiques nationaux.

David Donat-Cattin est Conseiller juridique pour Parliamentarians for Global Action.

Reprise de l'AEP pour la deuxième élection des juges et des membres du Comité du budget et des finances

par Caroline Baudot

Les 26 et 27 janvier 2006, lors de la reprise de la quatrième session de l'Assemblée, les Etats parties procéderont à la deuxième élection des juges dans l'histoire de la Cour.

La première élection des 18 juges de la CPI a eu lieu en février 2003, lors de la première session de l'Assemblée. Six d'entre eux ont ensuite été sélectionnés pour un mandat de trois ans, six pour un mandat de six ans et six pour un mandat de neuf ans, afin de garantir la continuité du travail de la Cour. En janvier 2006, l'Assemblée élira donc six juges, pour un mandat de neuf ans chacun.

Au moment où cet article est rédigé, onze candidats ont été nommés pour l'élection: Károly Bard (Hongrie), Haridita Dakoure (Burkina Faso), Hans-Peter Kaul (Allemagne), Erkki Kourula (Finlande), Akua Kuenyehia (Ghana), Effice Owuor (Kenya), Tuiloma Neroni Slade (Samoa), Sanghyun Song (République de Corée), Cheikh Tidiane Thiam (Sénégal), Ekaterina Trendafilova (Bulgarie) et Anita Usacka (Lettonie).

Chaque candidat appartient à un certain nombre de catégories, énoncées dans le Statut de Rome. En effet, ce dernier dispose qu'il devrait y avoir deux listes de candidats (la liste A, contenant les noms des candidats qui ont une compétence reconnue dans le domaine du droit pénal et de la procédure pénale, et la liste B, qui contient les noms des candidats qui ont une compétence reconnue dans des domaines pertinents du droit international), et que les Etats doivent tenir compte de la nécessité d'assurer la représentation des principaux systèmes juridiques du monde, une représentation géographique équitable, et une représentation équitable entre hommes et femmes.

Afin de garantir que ces dispositions soient réellement mises en oeuvre pendant l'élection, l'AEP a mis au point un système de votes minimums requis. En votant pour les six juges en janvier 2006, l'AEP suivra la procédure intitulée « Modalités de présentation des candidatures et d'élection des juges de la CPI » (ICC-ASP/3/Res.6). Selon cette procédure, les Etats parties doivent voter pour un nombre minimum de candidats

En date du 28 octobre 2005, les 11 candidats suivants ont été nommés pour l'élection à la fonction de juges de la CPI:

Nom	Pays	Liste	Région	Sexe
BARD, Károly	Hongrie	B	Europe de l'Est	Masculin
DAKOURE, David	Burkina Faso	A	Afrique	Féminin
KAUL, Hans-Peter	Allemagne	B	Eur. de l'Ouest et autres	Masculin
KOURULA, Erkki	Finlande	B	Eur. de l'Ouest et autres	Masculin
KUENYEHIA, Akua	Ghana	B	Afrique	Féminin
OWUOR, Effie	Kenya	A	Afrique	Féminin
SLADE, Tuiloma Neroni	Samoa	A	Asie	Masculin
SONG, Sang-hyun	République de Corée	A	Asie	Masculin
THIAM, Cheikh Tidiane	Sénégal	B	Afrique	Masculin
TRENDAFILOVA, Ekaterina	Bulgarie	A	Europe de l'Est	Féminin
UŠACKA, Anita	Lettonie	B	Europe de l'Est	Féminin

En date du 13 octobre 2005, les 6 candidats suivants ont été nommés pour l'élection à la fonction de membres du CBF:

Nom	Pays	Région	Sexe
DAH KINDJI, Lambert	Bénin	Afrique	Masculin
DUTTON, David	Australie	Eur. de l'Ouest et autres	Masculin
GHARAIBEH, Fawzi	Jordanie	Asie	Masculin
HAHN, Myung-jae	République de Corée	Asie	Masculin
SOPKOVA, Elena	Slovaquie	Europe de l'Est	Féminin
WINS, Santiago	Uruguay	L'Amérique latine et les Caraïbes	Masculin

de chaque groupe géographique, chaque catégorie d'expertise juridique, et chaque sexe. Ce nombre minimum est adapté en fonction des douze juges demeurant en fonction et du nombre de candidats.

En conséquence, au moment où cet article est écrit, si l'on considère les douze juges demeurant en fonction et le nombre de candidats, ainsi que les catégories auxquelles chaque juge ou candidat appartient, on peut s'attendre à ce qu'en janvier 2006, au moment de voter pour les six juges, les Etats parties doivent voter pour au moins:

- 1 candidat de la liste A
- 1 candidat de la liste B
- 1 candidat du groupe des Etats africains

- 1 candidat du groupe des Etats asiatiques
- 2 candidats du groupe des Etats d'Europe de l'Est
- 1 femme

Ces votes minimums requis seront abandonnés après quatre tours.

Les élections des juges de la CPI auront lieu systématiquement tous les trois ans, mais chacune est un événement crucial dans l'histoire de la Cour, étant donné l'impact que les juges ont sur son travail et son succès. La Coalition pour la CPI appelle tous les Etats parties à s'engager à respecter les principes de compétence et de représentation géographique équitable entre les hommes et les femmes énoncés dans le Statut de Rome. Les Etats parties doivent voter pour les candidats les plus hautement qualifiés dans le cadre d'un processus équitable et transparent. La CCPI soutient de plus l'appel du Président de l'Assemblée des Etats parties, selon lequel les Etats ne devraient conclure aucune sorte d'accords politiques réciproques, également connu sous le nom d'« échange de vote ».

Pendant la même réunion, l'Assemblée des Etats parties élira aussi six membres du Comité du budget et des finances (CBF). Le Comité a été établi en tant que mécanisme de révision budgétaire et financière et de contrôle des fonds de la CPI. Les sièges sont attribués parmi les groupes régionaux: Etats africains: 2 sièges, Etats asiatiques: 2 sièges, Etats d'Europe de l'Est: 2 sièges, Etats d'Amérique latine et des Caraïbes: 2 sièges, Europe de l'Ouest et autres Etats: 4 sièges. Au moment de la rédaction de cet article, 6 candidats ont été nommés: Lambert Dah Kindji du Bénin, David Dutton d'Australie, Fawzi Gharaibeh de Jordanie, Myung-jae Hahn de la République de Corée, Elena Sopkova de Slovaquie et Santiago Wins d'Uruguay. Une fois encore, le rôle du CBF et ses recommandations à des conséquences très importantes sur le travail de la Cour.

Caroline Baudot est Responsable des Campagnes et des Affaires politiques à la CCPI.

Les fonds d'assistance économique 2006 menacés pour les pays de la CPI

par Golzar Kheiltash et Toni Panetta

Les efforts de l'administration Bush pour pousser plus de 100 pays à signer des Accords bilatéraux d'immunité (ABI) démontrent son hostilité flagrante à l'encontre de la CPI. Ces accords octroient une immunité de protection de la compétence de la CPI, non seulement pour les soldats américains, mais aussi pour toutes les personnes, de nationalité américaine ou non, qui travaillent ou ont travaillé sous contrat pour le gouvernement américain. Afin de s'assurer que les pays signent ces ABI, les Etats-Unis menacent de supprimer les fonds d'assistance économique (FAE) aux Etats membres de la CPI. Ces fonds sont alloués aux alliés des Américains, comme le Kenya et la Jordanie, afin de combattre le terrorisme et de promouvoir la démocratie et l'état de droit. Cette politique illustre l'étendue de l'antagonisme injustifié de l'administration Bush envers la Cour. De plus, le gouvernement et les militaires persistent à indiquer que ces menaces voilées sont un obstacle au maintien de relations diplomatiques et militaires fortes avec les pays du monde.

Surnommée l'amendement Nethercutt, du nom du député l'ayant introduite, la disposition supprimant les FAE a d'abord été insérée dans la version finale du projet de loi de finances 2005 sur l'aide à destination de l'étranger (H.R. 4818) et votée comme loi. Le projet de loi de finances 2006 sur l'aide à destination de l'étranger est actuellement débattu par le Congrès. La disposition Nethercutt a de nouveau été introduite par la Chambre des représentants, mais le Sénat doit encore

l'inclure dans sa version de la loi.

Avant la fin de l'année 2005, les membres du Sénat et de la Chambre se réuniront au sein d'une commission interparlementaire de compromis sur les projets de loi, afin de décider de la nouvelle inclusion de l'amendement Nethercutt dans le projet final de loi de finances 2006, commun au Sénat et à la Chambre. L'introduction de cette disposition permet à l'administration américaine de forcer la main aux pays de la CPI afin qu'ils signent des ABI. Ces derniers sont contraires à la lettre et l'esprit du Statut de Rome, et forcent les Etats parties à la CPI à violer leurs obligations découlant du traité portant création de la Cour. Citizens for Global Solutions, basée à Washington, mène avec d'autres organisations des efforts pour faire pression afin que la disposition Nethercutt soit supprimée de la version finale du projet de loi.

Pour suivre les développements concernant l'amendement Nethercutt au projet de loi de finances 2006 sur l'aide à destination de l'étranger, rendez-vous à la section droit et justice internationaux du site de Citizens for Global Solutions: http://www.globalsolutions.org/programs/law_justice/law_justice_home.html.



Comme rapporté précédemment dans le *Moniteur* (numéro 29, avril 2005), le Général Bantz Craddock, chef du Southern Command américain, a exprimé au Congrès américain de sérieuses inquiétudes concernant la politique d'ABI des Etats-Unis, le 9 mars 2005. Crédit: Air Force 1st Lt. Rebecca Garland.

Golzar Kheiltash est Coordinateur de programme pour le droit et la justice internationaux à Citizens for Global Solutions. Toni Panetta est Associé de recherche à Citizens for Global Solutions.

Les Etats doivent réaffirmer leur engagement vis-à-vis de la CPI à l'Assemblée générale de l'ONU

par William Pace

La plus grande réunion des chefs de gouvernement à l'ONU a révélé que des fractures très importantes demeurent dans l'organisation universelle juridique et politique du monde. La réforme du Conseil de sécurité, le désarmement et la non prolifération, ainsi que la justice internationale pour le génocide et les crimes contre l'humanité ont été supprimés de la déclaration. Lors de la dernière journée de « compromis » aux Nations unies sur le Document final du Sommet mondial, adopté par les chefs d'Etat et les ministres des Affaires étrangères, les Etats-Unis se sont isolés du reste du monde sur une question: celle de la Cour pénale internationale (CPI). Le langage utilisé sur le désarmement posait des problèmes à la France, et la non prolifération à l'Inde, à l'Israël, au Pakistan et à l'Iran, mais la CPI était l'unique point sur lequel les Etats-Unis étaient totalement seuls et s'opposaient à la moindre proposition de négociation. Même des propositions de termes conciliatoires sur le « respect des obligations nationales des pays individuels » n'ont pas réussi à apaiser les Américains.

Il est décevant que les pays se soient retrouvés malgré eux dans une situation dans laquelle ils ont dû supprimer tout langage se référant à l'impunité du Document final plutôt que de céder sur un langage dilué et insuffisant sur le sujet. Mais finalement, la CCPI était heureuse de voir que tant de pays ne puissent à présent envisager un paysage de justice internationale sans la CPI. Pendant la réunion plénière de haut niveau de la 60ème session de l'Assemblée générale de l'ONU, qui s'est tenue du 14 au 16 septembre, plusieurs gouvernements, dont l'Argentine, le Costa Rica, l'Estonie, le Liechtenstein, Malte, Samoa et Trinité-et-Tobago, ainsi que le Conseil de l'Europe, ont exprimé leur soutien à la Cour pénale internationale, et leur consternation que le document final ne mentionne pas l'importance de la CPI. Parmi les nombreux commentaires exprimés sur la question, le Premier ministre de Malte, l'Honorable Lawrence Gonzi, a déclaré: « Je ne cacherai pas que nous aurions souhaité que ce document soit encore plus ambitieux



Les chefs d'Etat et les ministres des Affaires étrangères du monde entier ont assisté à la cérémonie d'ouverture du Sommet mondial de l'ONU, au siège de l'organisation à New York. Crédit: UN/Paulo Filgueiras

que ce qu'il n'est déjà. Notamment, nous aurions souhaité voir une référence plus forte à la question de l'impunité, en particulier le rôle important joué par la Cour pénale internationale. » Outre ces déclarations publiques, plusieurs Etats ont oeuvré dans les coulisses pour suggérer un langage alternatif qui préserverait

l'intégrité de la Cour et reconnaîtrait ses contributions à la justice internationale.

Lors de la prochaine Assemblée générale, les gouvernements négocieront et adopteront une résolution portant spécifiquement sur la CPI. Cette année, le point « Rapport de la CPI » sera débattu en séance plénière de l'Assemblée générale et non dans la sixième Commission (juridique) comme par le passé. La Cour a déjà envoyé à l'Assemblée un rapport sur ses activités, selon les dispositions de l'article 6 de l'Accord régissant les relations entre les Nations unies et la CPI.

Le tout premier rapport de la CPI à la plénière de l'Assemblée générale est une étape importante vers un symbolisme fort dans l'histoire de la Cour. A l'AG, les gouvernements négocieront également plusieurs résolutions portant sur un certain nombre de sujets pertinents pour la CPI, notamment la sûreté et la sécurité du personnel humanitaire et de l'ONU ; les droits de l'enfant ; les situations des droits de l'homme en République démocratique du Congo et au Soudan. Trois autres résolutions – sur le trafic des femmes et des jeunes filles ; les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires; et les disparitions forcées ou involontaires – seront traitées lors de la 61ème session de l'Assemblée générale. Les Etats doivent continuer à faire preuve d'un soutien ferme à la Cour pénale internationale en s'assurant que toutes ces résolutions importantes, qui touchent grandement au travail de la CPI, conservent des références fortes à la Cour.

Contrairement aux négociations du Sommet, où une nation pouvait opposer son « veto » au consensus, l'AG est habituée à voter sur les questions de politique importantes. A la lumière du renvoi par le Conseil de sécurité de la situation horrifiante du Darfour devant la CPI il y a quelques mois à peine, les Etats-Unis ne devraient pas pouvoir mener à bien ce qui semble être une tentative de revenir à leur politique d'opposition impitoyable à la CPI.

William R. Pace est le Coordinateur de la Coalition pour la Cour pénale internationale.

FAIRE PROGRESSER LA RATIFICATION ET LA MISE EN OEUVRE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Section spéciale

Les ONG continuent leur campagne de sensibilisation publique en Asie

par Evelyn Balais-Serrano et Rebecca Lozada

L'Asie étant l'une des régions les moins représentées à la CPI, avec seulement 12 ratifications sur plus des 40 pays qui composent cet immense continent, un certain nombre d'initiatives internationales et locales concentrent leurs efforts pour exhorter davantage de pays asiatiques à ratifier rapidement le traité de la CPI.

Dans le cadre de sa Campagne de ratification universelle, la CCPI, ainsi qu'Amnesty International, ont organisé des missions et des campagnes de plaidoyer dans plusieurs pays asiatiques cette année, notamment la RDP lao, le Sri Lanka et l'Inde. Plusieurs Etats non parties entreprennent des études complètes sur les avantages et les désavantages de l'adhésion et de la ratification, et certains Etats parties avancent sur les lois de mise en oeuvre. La CCPI-Asie a également lancé une campagne régionale pour la 100^{ème} ratification, lors de la Journée mondiale de la justice internationale (le 17 juillet), qui marque l'adoption du Statut de Rome. Les réseaux de la CPI, c'est-à-dire Forum Asie en Thaïlande, la Coalition japonaise pour la CPI, les Coalitions pakistanaise et philippine, ont publié des



Lors d'un briefing destiné aux médias, le 9 septembre, (g-d) l'avocat Romel Bagares du Centre pour le droit international, Raul Pangalangan, Doyen de la faculté de droit de l'université des Philippines, et le Dr. Aurora Parong de la Coalition philippine pour la CPI, ont expliqué l'importance de la 100^{ème} ratification et ont appelé davantage de pays asiatiques à rejoindre la Cour.

déclarations exhortant leurs gouvernements à ratifier le traité de la CPI, utilisant cette opportunité pour sensibiliser sur la CPI.

En effet, de nombreuses ONG de la région se sont investies pour une meilleure compréhension de la CPI, par le biais de divers moyens médiatiques. Par exemple, en Chine, le Bureau de la promotion de la CPI a organisé un festival de films et a diffusé

Hotel Rwanda, Anne Frank et les Larmes du soleil afin d'attirer l'attention sur les crimes couverts par la CPI. Ce festival a eu lieu en conjonction avec des exposés par des experts juridiques et les universitaires connus dans le domaine du droit pénal international en Chine. En fait, lors du récent sommet Chine-UE en

SUITE À LA PAGE 13

Les députés débattent des questions et des inquiétudes concernant l'Inde et la CPI

par Saumya Uma et Pourchisti Wadia

Le 3 août 2005, la campagne CPI-Inde, un projet du Groupe de recherche et d'action des femmes, a engagé le premier débat formel sur la CPI parmi les parlementaires indiens. La réunion, qui s'est tenue à la Maison du Parlement, à New Delhi, en Inde, a été organisée en collaboration avec le Groupe parlementaire sur les droits de l'homme, un réseau informel de parlementaires intéressés par les questions de droits de l'homme.

Plus de 45 parlementaires de la Lok Sabha et la Rajya Sabha (Chambre haute et Chambre basse, respectivement) et appartenant à des partis politiques variés, ont participé au dialogue. Des représentants d'organisations non gouvernementales partenaires de la campagne CPI-Inde y ont assisté en tant qu'observateurs. Les députés M. Sudarsana Nachiappan, M. Pawan Kumar Bansal et Mme Nirmala Deshpande, ainsi que Mme Saumya Uma, coordinatrice de la campagne CPI-Inde, faisaient partie des intervenants distingués.

La position officielle du gouvernement indien et ses préoccupations concernant

la CPI ont été présentées au début du débat. Ces préoccupations sont les suivantes: a) limites potentielles à la souveraineté nationale et à la « primauté de la compétence nationale », car la CPI pourrait décider du fait de savoir si le processus judiciaire national était approprié dans un cas particulier; b) la non reconnaissance en tant que crimes du terrorisme et de l'utilisation d'armes de destruction massive sans attaque préalable; c) le pouvoir du Conseil de sécurité de l'ONU de renvoyer et de déférer des affaires devant la CPI.

Le débat s'est ensuite orienté sur la CPI, son rôle, son importance et comment la Cour fonctionnera en pratique. Le sujet a éveillé un intérêt et une curiosité immenses parmi les parlementaires. Ils ont exprimé

plusieurs demandes et inquiétudes, telles que l'influence des Etats-Unis et la légalité de l'accord bilatéral d'immunité signé entre les Etats-Unis et l'Inde; la question de la nécessité de la CPI puisque le système juridique national de l'Inde est sain; la base juridique sur laquelle la CPI pourrait obliger les Etats non parties à comparaître devant elle; et la non inclusion du terrorisme comme crime d'après le Statut de la CPI. D'autres questions sur les implications de la CPI en Inde ont également été posées. Les membres de CPI-Inde y ont par la suite apporté des réponses écrites. D'après les réactions positives des participants, CPI-Inde prévoit d'organiser un événement plus important avec des parlementaires dans les prochains

mois, visant à continuer le dialogue fructueux et à aborder un éventail de préoccupations qui entravent le soutien de l'Inde à la Cour.

Saumya Uma et Pourchisti Wadia sont coordinatrice et coordinatrice assistante du Secrétariat de CPI-Inde à Mumbai.



Des députés de tout l'échiquier politique ont participé à ce récent événement organisé par CPI-Inde à New Delhi. Crédit: CPI Inde, Secrétariat / WRAG, Inde

FAIRE PROGRESSER LA RATIFICATION ET LA

Les missions de plaidoyer et de renforcement des capacités de la CCPI en Afrique

Par l'Equipe africaine de la Coalition

En ce moment où les activités de la Cour évoluent sur le terrain, la Coalition continue de sensibiliser, de renforcer les capacités de la société civile et de pousser pour plus de ratifications et d'encourager la mise en oeuvre du Statut de Rome dans plusieurs pays.

République démocratique du Congo (RDC) : Soutenir les Activités des ONG et Plaider en faveur de la Loi de Mise en oeuvre

Du 9 au 19 septembre 2005, le coordinateur de la Coalition pour l'Afrique francophone, Francis Dako, s'est rendu en République démocratique du Congo. Il a pris part à un atelier de deux jours organisé par la CPI (le Bureau du Procureur et le Greffe) et a participé à l'Assemblée générale de la Coalition congolaise RDC pour la CPI. La CCPI a également tenu plusieurs rencontres avec des officiers du gouvernement de la RDC, afin de faire avancer le processus de mise en oeuvre, et avec des organisations de la société civile et des médias.

De nombreuses ONG de plusieurs régions de la RDC ont assisté à l'atelier, qui portait sur les critères utilisés pendant les enquêtes, la participation des victimes et les réparations, la représentation juridique, les droits des victimes, et leur protection avant et pendant les procès.

L'Assemblée générale et la réunion stratégique de la Coalition congolaise pour la CPI s'est tenue du 15 au 17 septembre 2005 et a rassemblé environ 50 ONG de diverses provinces du pays. Pendant leurs exposés, les ONG ont souligné leur expérience des conséquences des atrocités et leurs bonnes relations de travail avec la mission de maintien de la paix de l'ONU en RDC (MONUC). Elles se sont à nouveau engagées à prêter assistance à la CPI mais ont exprimé un besoin urgent d'aide, notamment concernant la protection des victimes et des témoins. La Coalition congolaise a mis au point un plan stratégique de 4 ans.

A Kinshasa, la CCPI a dialogué sur le processus de mise en oeuvre avec des membres du gouvernement, notamment le ministre de la Justice, la ministre des Droits de l'homme et le vice-président du Parlement. Le Cabinet a récemment adopté un projet de loi de mise en oeuvre, qui a été transmis au Parlement le 1er octobre 2005 pour examen lors de sa prochaine session d'octobre. La CCPI a également rencontré des représentants de la MONUC pour s'entretenir des questions de coopération et d'assistance, qui semblent avoir progressé.

Madagascar: Plaidoyer pour une Ratification Rapide

Le processus de ratification à Madagascar est en bonne voie. C'est ce qui a été révélé lors d'une récente mission de la CCPI à Antananarivo, du 30 septembre au 10 octobre 2005.

Au point mort depuis le 18 juillet 2005, date à laquelle Madagascar a signé le traité de la CPI, le processus de ratification a été redynamisé fin septembre grâce à la campagne mensuelle de la Coalition pour la ratification universelle, pendant laquelle des personnes du monde entier ont envoyé des lettres aux membres du gouvernement, les exhortant à ratifier le Statut de Rome dès que possible. Pendant cette campagne, notre membre local, ACAT Madagascar (Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture) a entrepris des activités locales pour promouvoir la connaissance de la CPI et appeler à ratifier le Statut de Rome. Au cours d'un débat sur la CPI, M. Patrice De Charette, Chef du projet de l'UE sur l'état de droit, et M. Bourri Jean Victor Sanhouidjo, Coordinateur du PNUD à Madagascar, ont exprimé leur soutien à la ratification de Madagascar. Le ministre de la Justice a déclaré



(g-d) Benson Olugbuo, Coordinateur régional de la CCPI pour l'Afrique anglophone et Désiré Assogbavi, Officier de liaison de la CCPI pour l'Afrique, ont conduit une table ronde pour les médias avec des journalistes et des ONG à Kampala, pendant une mission en Ouganda en octobre 2005.

que Madagascar était déterminé à ratifier le Statut de Rome. Il a ajouté : « Nous espérons que le gouvernement soumettra le projet de loi de ratification de la CPI au parlement pour adoption lors de la prochaine session parlementaire fin septembre ».

A la lumière de ces développements positifs, le coordinateur régional de la Coalition pour l'Afrique francophone, Francis Dako, s'est lancé dans une mission de plaidoyer, au cours de laquelle il a rencontré des membres du gouvernement, des parlementaires, des ONG et organisations de la société civile, les médias et autres groupes sur la nécessité de ratifier le Statut de Rome sans plus tarder.

Le ministre des Affaires étrangères, ainsi que le ministre de la Justice, se sont engagés à soumettre le projet de loi de ratification aux prochaines délibérations du Conseil des ministres le 21 octobre 2005. Le gouvernement doit ensuite prendre l'avis juridique de la Cour constitutionnelle. Après une telle approbation formelle du projet de loi, le gouvernement transmettra ce dernier au Parlement (au Sénat et à l'Assemblée nationale), qui s'est engagé à accélérer les procédures pour garantir une ratification rapide. Ensuite, Madagascar devrait en principe prendre des mesures urgentes pour achever la ratification et la mise en oeuvre du Statut de Rome en droit national.

République centrafricaine : Sensibiliser à la CPI et Pousser pour une Mise en oeuvre rapide

Du 18 au 25 septembre 2005, l'officier de liaison de la Coalition pour l'Afrique, Désiré Assogbavi, a conduit une mission d'une semaine à Bangui, en République centrafricaine, pendant laquelle il a participé à un atelier de renforcement des capacités. Ce dernier était organisé par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et la Ligue centrafricaine des Droits de l'Homme, affiliée de la FIDH et membre de la CCPI. La réunion, dont l'objectif était de familiariser le public avec les dispositions du Statut de Rome, s'est déroulée le 19 octobre, et a rassemblé plus de 100 participants, notamment des ONG, des fonctionnaires gouvernementaux et des victimes.

Parallèlement à l'atelier, la CCPI a tenu plusieurs rencontres avec diverses parties prenantes, notamment des fonctionnaires gouvernementaux, des ONG, des journalistes, et plusieurs ambassades. Les discussions

ont porté sur la nécessité d'adopter rapidement une loi de mise en oeuvre et d'éduquer et de sensibiliser le public à la CPI, en particulier par le biais des médias. Plusieurs organisations locales de médias ont accepté de travailler étroitement avec la Coalition afin de fournir des informations supplémentaires sur la Cour dans leurs publications.

Ouganda: Renforcer les Capacités de la Société Civile et Encourager la Coopération entre ONG et Médias

La Coalition a organisé une mission de plaidoyer en Ouganda du 26 septembre au 7 octobre 2005. Elle a été réalisée par l'officier de liaison de la CCPI pour l'Afrique, Désiré Assogbavi, et le coordinateur régional pour l'Afrique anglophone, Benson Olugbuo. Pendant la mission, facilitée par la Coalition ougandaise pour la CPI, les représentants de la CCPI ont dialogué avec la communauté des ONG et autres organisations de la société civile, les médias, des agences gouvernementales et plusieurs donateurs, comme l'Union européenne et les Ambassades des Pays-Bas, de Belgique et de France. La mission a également consisté en des discussions avec des universitaires et plusieurs autres organisations qui ont mené des recherches approfondies sur le conflit au Nord de l'Ouganda.

Le 4 octobre, la CCPI a organisé une table ronde pour les médias, avec des journalistes et des ONG. Celle-ci était un moyen d'engager les médias dans les activités de plaidoyer des ONG sur la CPI. Les médias ayant un rôle stratégique à jouer dans le contexte actuel en Ouganda, les journalistes et les ONG ont accepté de travailler ensemble afin de corriger tout malentendu et désinformation sur la Cour en Ouganda. La table ronde a attiré plusieurs praticiens des médias, notamment des stations de radio ainsi que des médias imprimés et électroniques. Elle a donné à la CCPI, l'occasion d'avoir des discussions avec des journalistes ougandais sur plusieurs questions d'activité et de politique.

L'Equipe régionale de la CCPI pour l'Afrique est composée de Désiré Assogbavi, Officier de liaison pour l'Afrique, Francis Dako, Coordinateur régional pour l'Afrique francophone, et Benson Olugbuo, Coordinateur régional pour l'Afrique anglophone.

MISE EN OEUVRE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Des groupes soudanais appellent, lors d'un atelier à Khartoum, à la création d'une Coalition nationale pour pousser à la ratification

par Jeanne Sulzer

Lors du tout premier événement sur la CPI tenu au Soudan depuis le renvoi par le Conseil de sécurité de la situation du Darfour au Procureur, plus de quatre-vingt-dix militants des droits de l'homme, avocats et fonctionnaires du gouvernement soudanais, ainsi que des représentants des Nations unies au Soudan (UNMIS) et de l'Union européenne, se sont rassemblés pour débattre du rôle et des fonctions de la CPI, l'implication du renvoi, et les étapes à venir. L'atelier était organisé par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) et l'Organisation soudanaise contre la torture (SOAT), en collaboration avec leurs partenaires locaux, le Centre de Khartoum pour le développement des droits de l'homme et de l'environnement et le Centre Amal pour la réadaptation des victimes, basé à Nyala. Intitulé « La Cour pénale internationale et le Soudan : l'accès et la place des victimes », il s'est déroulé à Khartoum, la capitale, les 2 et 3 octobre 2005. Le Dr. Abdel Moneim, directeur de Conseil consultatif pour les droits de l'homme du ministère soudanais de la Justice, a ouvert l'atelier,

suivi de Son Excellence Ian Cliff, Ambassadeur du Royaume-Uni au Soudan, qui s'est exprimé au nom de l'Union européenne.

Le conflit est loin d'être terminé et des violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire sont toujours commises au Soudan. Mais des représentants de la société civile venant de tout le pays, notamment du Darfour, ont assisté à cette rencontre afin d'échanger, avec des experts internationaux, le militaire et le judiciaire soudanais, ainsi que des fonctionnaires gouvernementaux du Conseil consultatif pour les droits de l'homme du ministère de la Justice et du ministère des Affaires étrangères, sur les crimes actuellement perpétrés au Darfour, l'enquête de la CPI, et le bien-fondé de la Cour spéciale pour le Darfour au regard du principe de complémentarité établi par le Statut de Rome. Le Dr. Muaz Ahmed Mohamed Tango, du ministère de la Justice et ancien Ambassadeur du Soudan auprès des Nations unies à New York, a insisté sur l'importance que le gouvernement soudanais adhère au Statut de Rome. L'atelier a souligné les droits des victimes et l'accès à la

justice pour les survivants des crimes sexuels relevant de la compétence de la CPI. Les participants ont également appuyé le besoin d'une formation plus importante portant sur les mécanismes de justice internationale.

Bien que l'impact du renvoi sur la souveraineté nationale ait été évoqué pendant les deux jours de séminaire, ceci n'a pas été reflété dans les recommandations finales. Ces dernières exhortent fortement le gouvernement à ratifier le Statut de Rome et à harmoniser la législation avec les normes internationales de droit humanitaire. L'atelier s'est conclu sur un ferme appel à la société civile soudanaise pour la création d'une coalition nationale pour la CPI, qui pourrait mener une campagne d'information publique sur la CPI et pousser à la ratification.

Un rapport de l'atelier sera disponible en anglais et en arabe sur le site de la FIDH : www.fidh.org.

Jeanne Sulzer est la directrice de la Justice internationale à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH).



Lors du premier événement sur la CPI tenu au Soudan des militants des droits de l'homme, avocats et fonctionnaires du gouvernement soudanais se sont rassemblés au sein d'un groupe de travail pour débattre de l'impact de l'enquête de la CPI, de l'accès des victimes à la justice, et appeler la société civile locale à créer une coalition nationale pour mener une campagne d'information publique et pousser à la ratification. Crédit: FIDH.

Règlement de la CCPI sur les renvois et poursuites de situations devant la CPI:

La Coalition pour la CPI n'est pas un organe de la Cour. La Coalition pour la Cour pénale internationale milite et continuera de militer pour une Cour pénale internationale (CPI) juste, efficace, et indépendante. La Coalition continuera de fournir au jour le jour des informations sur le processus de la CPI et aidera à la coordination au plan mondial, d'actions en vue de la mise en œuvre efficace du Statut de Rome. La Coalition s'efforcera aussi de répondre aux questions et d'informer sur les mécanismes et procédures de déclenchement de la CPI, au fur et à mesure que ceux-ci se dérouleront. La Coalition en tant que telle et son secrétariat n'entendent cependant pas s'impliquer/promouvoir des enquêtes ou des poursuites spécifiques, ou prendre position dans les cas ou dossiers devant la Cour. La Coalition s'efforcera au mieux de sensibiliser les populations sur la CPI, sa procédure, ses investigations etc., au fur et à mesure que celles-ci se dérouleront. Par ailleurs, plusieurs organisations membres de la Coalition ainsi que des individus pourraient s'impliquer à des renvois, fournir des assistances juridiques et autres soutiens aux enquêtes, ou travailler à cet effet avec des ONG locales.

Pour toute Communication à la CPI s'adresser à :
Cour Pénale Internationale (CPI)
P.O Box 19519
2500 CM The Hague
Pays -Bas

FAIRE PROGRESSER LA RATIFICATION ET LA MISE EN OEUVRE DANS TOUTES LES RÉGIONS

Les membres de la région MOAN exhortent l'Égypte et la Syrie à adhérer à la CPI

par Sameer Jarrah, Moataz El Fegiery et Anjali Kamat

Ces derniers mois, la campagne de la CCPI au Moyen-Orient et en Afrique du Nord (MOAN) a été témoin d'un passionnant mouvement d'activités relatives à la CPI, les représentants de la société civile de toute la région exhortant leurs pays à accélérer leur processus de ratification et à achever la mise en œuvre du Statut de Rome. En fin août et fin septembre, deux membres de la Coalition ont tenu des ateliers de formation sur la CPI, en Égypte et en Syrie. Ces deux pays avaient peu progressé sur la ratification depuis la signature du Statut de Rome en 2000.

Les 16 et 17 septembre, l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme, en coordination avec la coordinatrice de la CCPI pour la région MOAN, Amal Basha, a organisé un séminaire de formation sur la CPI, son impact mondial, et son importance particulièrement urgente pour l'Égypte. Cet atelier de deux jours a attiré beaucoup de monde, et plus de 25 organisations égyptiennes de défense des droits de l'homme y ont participé et ont débattu des dispositions du Statut de Rome ainsi que des obstacles à sa ratification, en termes de méconnaissance générale de la Cour, de crainte qu'elle ne soit contrôlée par l'Occident, et de réticence à mettre un terme à l'immunité totale des dirigeants



Amal Basha, Coordinatrice MOAN de la CCPI (gauche) discute de l'importance de renforcer les coalitions nationales avec Moataz El Fegiery, Coordinateur des programmes, CIHRS, et Ahmed Zaki, Officier pour l'éducation des droits de l'homme, CIHRS lors d'un atelier de la CCPI au Caire organisé par l'Institut de Caire pour les études de droits de l'homme/ Cairo Institute for Human Rights Studies (CIHRS) les 15 et 16 septembre 2005.

politiques. Les recommandations finales ont souligné la nécessité de créer une Coalition égyptienne pour la CPI qui pousserait des plans essentiels de l'Etat, de la société civile et des médias égyptiens à établir un soutien à la Cour et à faire pression sur le gouvernement égyptien, pour une ratification rapide du Statut de Rome et de la transparence concernant l'accord bilatéral d'impunité qu'il a conclu avec les Etats-Unis.

Le Centre du monde arabe pour le développement de la démocratie et des droits de l'homme, une ONG régionale basée en Jordanie, a saisi en août une opportunité sans précédent pour organiser, à Damascus, un séminaire de formation complet sur la CPI, à l'attention d'un mélange unique de participants venus du gouvernement

pour les participants et les experts invités – notamment la coordinatrice de la CCPI pour la région MOAN, Amal Basha, et Ibrahim Al-Darraj, professeur de droit international à l'université de Damascus. Il leur a permis de débattre du Statut de Rome, d'échanger des idées, de développer une stratégie de promotion de la CPI et d'une culture de respect des droits de l'homme en Syrie.

Sameer Jarrah est Président du Centre du monde arabe pour le développement de la démocratie et des droits de l'homme à Irbid, en Jordanie. Moataz El-Fegiery est Coordinateur de programme à l'Institut du Caire pour l'étude des droits de l'homme au Caire, en Égypte. Anjali Kamat est Officier de liaison pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe.

syrien et d'ONG. Quarante-trois militants des droits de l'homme, avocats, juges, officiers de police et représentants des ministères syriens de la Justice et de l'Intérieur ont participé à l'atelier, qui s'est tenu les 21 et 22 août. Son objectif était de renforcer les organes syriens gouvernementaux et non gouvernementaux traitant directement de la protection et de la promotion des droits de l'homme. L'atelier, qui a bénéficié d'une excellente couverture médiatique, a créé un forum de discussion dynamique

Le Yémen accueille un sommet régional d'ONG sur la CPI, et se rapproche de la ratification

par Anjali Kamat

Le Yémen étant le pays le plus proche de la ratification du Statut de Rome dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MOAN), il était tout naturel qu'il fut choisi pour la tenue du premier sommet régional stratégique de la CCPI dans la région MOAN. Cette dernière était organisée par le Sister's Arab Forum for Human Rights, avec le soutien de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH) à Sana'a, les 13 et 14 août 2005. Elle a

rassemblé 60 représentants d'ONG de 10 pays de la région, notamment l'Algérie, le Bahreïn, l'Égypte, la Jordanie, le Koweït, le Liban, le Maroc, les Territoires palestiniens occupés, le Soudan et le Yémen. L'objectif était de relancer les débats sur la ratification et la mise en œuvre du Statut de Rome, de dissiper les nombreux mythes concernant l'étendue des pouvoirs de la Cour, et de mettre en avant des stratégies concrètes et spécifiques aux pays afin de renforcer le soutien régional à la justice internationale et à la CPI. Etant



Le coordinateur de la CCPI, Bill Pace (troisième à gauche), a rencontré, avec l'équipe MOAN de la CCPI et des représentants de la FIDH, le Président yéménite Ali Abdallah Saleh (au centre) et d'autres membres importants du gouvernement, afin de discuter des perspectives de ratification.

donnée la portée importante de l'influence américaine dans la région, en particulier depuis la « guerre contre la terreur », l'un des principaux points discutés a été la manière d'exhorter les gouvernements à demeurer fermes dans leur soutien à la CPI, malgré les pressions américaines pour les en dissuader.

La plupart des participants venant d'en dehors du Yémen étaient de nouveaux membres de la CCPI, mais ils étaient tous juristes en droit de l'homme expérimentés, et engagés pour la Cour, notamment concernant la

coordinatrice régionale de la CCPI pour la région MOAN Amal Basha, et le coordinateur de la CCPI William Pace. Il a fait l'objet d'une couverture médiatique excellente et durable aux niveaux national et régional. Devant les fortes promesses de soutien de la société civile et les rencontres positives entre les représentants de la CCPI et de la FIDH et les hauts fonctionnaires importants du gouvernement, notamment le Président du Yémen Ali Abdallah Saleh, la CCPI reste assez confiante sur le fait que la ratification de la CPI restera à l'ordre du jour à court terme du Yémen.

façon dont adhérer à la CPI pourrait renforcer la législation nationale et la protection des droits de l'homme. Le fait que plus de la moitié des participants régionaux soient déjà en train d'organiser des activités sur la CPI dans leurs pays respectifs est un signe indicateur du succès de ce sommet.

Le sommet a été ouvert par la ministre yéménite des Droits de l'homme, Mme. Amat al-Alim al-Soswa, le sénateur Mohammad Al-Thayyib, le député Shawki al-Qadi, la

L'Amérique latine s'engage sur la CPI mais il reste du chemin à parcourir

par Mariana Rodriguez Pareja et Paulina Vega-González

Malgré de fortes pressions du gouvernement américain, notamment des menaces de suppression de financement et la récente visite du ministre américain de la Défense, Donald Rumsfeld, dans certains pays de la région comme le Pérou, de nombreux Etats en Amérique latine continuent à faire preuve d'engagement vis-à-vis de l'intégrité du Statut de Rome et de leur soutien à la Cour.

Dans une déclaration publique à la presse en date du 19 août 2005, le ministre péruvien des Affaires étrangères, Oscar Martua, a affirmé que son ministère « ne prendrait aucune action qui pourrait, de quelque manière que ce soit, minimiser ou modifier la portée de l'article 98 du Statut de Rome au Pérou ». De la même manière, au Costa Rica, le ministre des Affaires étrangères Robert Tovar a déclaré dans une interview avec Radio Monumental que son pays « maintiendrait l'intégrité du Statut de Rome, indépendamment de la suspension par les Etats-Unis de leur assistance. » Lors d'une déclaration faite plus récemment, le ministre mexicain des Affaires étrangères a également rejeté la signature d'un tel accord avec le gouvernement américain.

En terme d'évolution des ratifications dans la région, le processus a connu des progrès significatifs au Chili, le seul pays d'Amérique du Sud qui n'est pas encore un Etat partie à la



Le député guatémaltèque Eduardo Zachrisson, Président de la Commission des questions constitutionnelles et de la législation, s'est exprimé lors d'une conférence sur la CPI au Guatemala en août 2005.

CPI. Le pouvoir exécutif a récemment soumis au Sénat un amendement constitutionnel nécessaire pour permettre au Chili de ratifier le Statut de Rome, octroyant même à l'initiative un statut « urgent ». Le Sénat devrait examiner cet amendement lors de sa session plénière avant la fin 2005. De même, au Mexique, un peu plus de quatre ans après la signature du Statut de Rome de la CPI, le processus interne de ratification s'est achevé et le Mexique est désormais disposé à participer pleinement en tant qu'Etat partie à la Cour. Au Guatemala, le Statut de Rome devrait très prochainement faire l'objet de discussion devant le Congrès.

Malgré ces développements encourageants, des efforts plus importants demeurent nécessaires concernant la ratification de l'Accord sur les privilèges et immunités de la CPI (APIC). Le Belize a récemment ratifié l'APIC, devenant le cinquième Etat de la région à adopter ce traité. De plus, bien que l'APIC soit en attente dans plusieurs parlements nationaux (notamment l'Argentine, le Pérou et le Venezuela), la CCPI espère que tous les pays d'Amérique latine le ratifieront et donneront la priorité à leur processus de mise en oeuvre.

Mariana Rodriguez Pareja est Coordinatrice du Service d'Information Hispanophone et Paulina Vega-González est Coordinatrice régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes à la CCPI

Les chefs religieux africains soutiennent le lancement d'un manuel sur la CPI

par Jeffery Huffines

Le projet du Réseau de la foi et de l'éthique pour la CPI (FENICC) de lancer un manuel destiné aux communautés religieuses africaines sur « Faire progresser la justice et la réconciliation dans le cadre de la CPI » est bien avancé. L'objectif est de sensibiliser les communautés religieuses africaines à la CPI, aider dans la formation des défenseurs religieux sur la promotion de la justice et de la réconciliation dans le cadre de la CPI, et de faciliter une meilleure compréhension et sensibilisation sur la CPI, en particulier dans les pays où la Cour mène des enquêtes.

Du 8 au 12 mai, une réunion d'un groupe de travail d'experts africains a été organisée à Nairobi, au Kenya. Les participants étaient des chefs religieux musulmans, hindous, catholiques et anglicans de RDC, du Soudan, d'Afrique du Sud et du Kenya, plusieurs experts régionaux en droits de l'homme, ainsi qu'un représentant de l'Unité de la CPI pour la participation des victimes et les réparations. Le Dr. Laurence Bropleh, du Conseil mondial des Eglises, a ouvert la réunion au nom du FENICC, avec Mme Angela Oliver de la Conférence mondiale des religions pour la paix et Mme Jonneke Naber du Centre pour la justice et la réconciliation, qui ont aidé à organiser la rencontre.

Les consultations ont été enrichies par des études de cas d'Ouganda, de RDC et du Soudan, présentés



Mme. Angela Oliver de la Conférence mondiale des religions pour la paix et le Dr. Laurence Konmla Bropleh, Représentant permanent du Conseil mondial des Eglises auprès des Nations unies, pris en photo ici à l'ONU à New York, ainsi que Mme. Jonneke Naber du Centre for Justice and Reconciliation à La Haye, étaient les organisateurs clés de la dernière réunion du Groupe de travail des experts africains, qui s'est tenue au Kenya en mai 2005.

par l'Evêque Nelson Onono Onweng, de l'Initiative des chefs religieux acholi pour la paix en Ouganda ; le Révérend Dr. Haruun L. Ruun, du Nouveau Conseil des Eglises du Soudan ; et le Révérend Pierre Mpia Mopendo, du Conseil interreligieux de RDC.

Le besoin d'un tel manuel et d'un engagement fort pour son utilisation au sein des différents réseaux religieux en Afrique a fait l'objet d'un large

consensus. La réunion a défini le cadre et le contenu général du manuel, qui est à présent en cours de rédaction au Centre pour la justice et la réconciliation à La Haye. Il est généreusement financé par des agences humanitaires néerlandaises, Kerkinactie (protestante) et Cordaid (catholiques).

Le manuel présente le mandat de la CPI, définit les crimes atroces dont elle s'occupe, et explique comment les procédures de justice pénale de la CPI peuvent s'intégrer à une stratégie complète de justice transitionnelle promouvant la réconciliation. De plus, il débat du rôle des chefs religieux dans la conduite par la Cour de ses enquêtes, mises en accusation, poursuites, et, enfin, de ses programmes de réparation.

Le Réseau de la foi et de l'éthique organisera une réunion sur le thème du manuel à l'Assemblée des Etats parties à La Haye en novembre. Son lancement devrait avoir lieu pendant la session de l'Assemblée des Etats parties à New York (les 26 et 27 janvier 2006), et d'autres seront prévus en Afrique et à La Haye. A partir de 2006, les membres du FENICC mettront en place des programmes de formation sur la base du manuel, en collaboration étroite avec les organisations locales partenaires.

Jeffery Huffines est le co-président du Réseau de la foi et de l'éthique pour la CPI.

Pour plus d'information sur le manuel, contactez Mme Jonneke Naber, Directrice de recherche, Centre pour la justice et la réconciliation, par email : j.naber@cjr.nl ou par téléphone : +31 (0)70 313 6800.

Le film: un outil efficace pour sensibiliser sur la CPI

par Bukeni Tete Waruzi Beck

Depuis début juin 2005, un nouveau grand film pénètre les villages de l'Est de la République démocratique du Congo, notamment dans le territoire d'Uvira, dans la province du Sud Kivu. Ce film de 15 minutes, intitulé « Le devoir de protéger : justice pour les enfants soldats en RDC », a été produit par AJEDI-Ka/Child Soldiers Project (PES) et WITNESS dans le but de sensibiliser et d'aider à prévenir le recrutement volontaire d'enfants soldats dans les communautés locales. Ce film explique également la compétence de la CPI, y compris l'importante particularité selon laquelle elle ne poursuivra pas les enfants de moins de 18 ans. À l'aide d'un générateur, d'un projecteur, d'un magnétoscope, d'un microphone équipé d'un haut-parleur intégré et d'un drap en guise d'écran, AJEDI-Ka/PES voyage de village en village pour diffuser le film et ouvrir la discussion avec des milliers de spectateurs, que ce soit des enfants, des adultes et des personnes âgées, hommes ou femmes, ou des militaires. La vidéo a remporté énormément de succès et aucun d'entre nous, à AJEDI-Ka, n'avait idée que les gens la trouveraient si passionnante. Après la projection, le public participe à une session de questions et réponses. Voici quelques unes des questions posées: « A quels types de sanctions ceux



Des habitants de petites villes de l'Est de la RDC ont visionné un nouveau film sur les enfants soldats et la CPI, et ont débattu de l'importance de la Cour pour leurs communautés. Crédit: Bukeni Beck

qui recrutent des enfants soldats seront-ils confrontés? » ou « Que pouvons-nous faire lorsque nous devons garantir notre sécurité nous-mêmes? ». Le commandant militaire d'un village a même demandé: « Ce que nous avons vu dans le film est la vérité, et nous démobiliserons les enfants, mais qui va les aider, sachant qu'ils sont complètement anéantis sur le plan psychologique? » De nombreuses autres interrogations concernant la CPI ont de plus été soulevées, parmi lesquelles: « Comment la Cour pénale internationale arrêtera-t-elle les personnes responsables dans ma communauté? »; « Les parents qui permettent ou encouragent leurs enfants à être enfants soldats peuvent-ils être poursuivis par la CPI? »; ou encore, des questions élémentaires, telles que: « Comment puis-je envoyer des informations à la CPI? » Des campagnes de sensibilisation par les films tels que celui utilisé par AJEDI-Ka dans l'Est de la RDC, constituent un outil efficace pour communiquer sur ces questions complexes, en particulier étant donné le taux élevé d'illettrisme et les infrastructures inadéquates en RDC. Le succès s'est propagé dans toute la région, à tel point que le HCR-Burundi a invité AJEDI-Ka/PES à projeter le film dans un camp de réfugiés congolais au Burundi, afin d'y prévenir le recrutement d'enfants soldats. La vidéo a également été diffusée à New York et à Washington à des membres du Congrès américain. Ceci a fourni un forum de débats et de discussions de manière approfondie sur la CPI et les manières de faire passer efficacement des informations essentielles aux communautés locales sur cette Cour.

Pour visionner le film ou demander des exemplaires, rendez-vous sur: www.witness.org

Bukeni Tete Waruzi Beck est Directeur et Responsable de AJEDI-Ka/PES.

Nouveaux rapports d'ONG sur l'Ouganda

Plusieurs ONG ont récemment publié des rapports présentant différentes perspectives sur le soutien en Ouganda aux enquêtes en cours de la Cour pénale internationale. Les rapports expriment des points de vue variés sur des questions concernant la paix et la justice. Cependant tous insistent sur la nécessité pour la CPI de rapidement mettre en oeuvre sa stratégie de communication et de sensibilisation en Ouganda afin de dissiper les malentendus et de gérer les attentes quant au rôle de la Cour et son mandat.

• *Déracinés et oubliés: l'impunité et les violations des droits de l'homme dans le Nord de l'Ouganda* Human Rights Watch (HRW) a publié un nouveau rapport de 76 pages qui documente la manière dont l'absence continue de responsabilité et de protection des civiles au Nord de l'Ouganda a alimenté les atrocités commises par les militaires ougandais comme par l'Armée de Résistance du Seigneur. Le rapport exhorte la CPI à enquêter et à poursuivre les violations des deux parties. Il critique de plus la stratégie de communication et de sensibilisation de la CPI, notant que la Cour n'a pas jusqu'à présent réussi à expliquer son mandat à la population en Ouganda, sapant sa crédibilité et son impartialité aux yeux de beaucoup. Tout en reconnaissant que la CPI demeure la meilleure alternative pour parvenir à un certain degré de justice, HWR appelle à des poursuites nationales sérieuses, un processus d'expression de la vérité plus large et des recours traditionnels, compléments précieux à l'enquête de la CPI. Le texte complet du rapport est disponible sur :

<http://hrw.org/reports/2005/uganda0905/uganda0905.pdf>

• *Voix oubliées: une enquête auprès de la population sur les attitudes vis-à-vis de la paix et de la justice au Nord de l'Ouganda*: Ce rapport a été publié par l'International Center for Transitional Justice (ICTJ) et le Centre des droits de l'homme de l'université de Californie, Berkeley. Il est basé sur des enquêtes menées auprès de plus de 2500 Ougandais en avril et mai 2005. Il exhorte les autorités nationales et locales en Ouganda et la communauté internationale à travailler ensemble pour développer une stratégie intégrée et vaste pour la paix et la justice. Les personnes interrogées ont exprimé un soutien fort aux mécanismes de justice transitionnelle, notamment les commissions vérité, la CPI, et la réparation aux victimes. Le rapport cite notamment que : « Une majorité des personnes qui ont entendu parler de la CPI, qui enquête à présent sur les crimes de guerre au Nord de l'Ouganda, pense que la Cour pourrait contribuer à la paix (91%)

ENTRETIEN AVEC S.E. L'AMBASSADEUR BRUNO STAGNO UGARTE, SUITE DE LA PAGE 3

Etats parties et des délégués, que ce soit à La Haye, New York ou dans les capitales. Je me réjouis de cette dynamique du moment que nous conservons l'unité de l'objectif, par le biais d'engagement constructif vis-à-vis de la Cour. La communauté diplomatique de La Haye, grâce à sa proximité de la Cour, est idéalement située pour être sa garde rapprochée, alors que la communauté de New York joue un rôle de poste avant garde stratégique pour une interaction avec ce que je considère comme des partenaires institutionnels essentiels : les Nations unies, et les nombreux Etats, parties ou non, qui ne sont pas représentés à La Haye. Les avantages comparatifs de chacune contribuent à renforcer la CPI.

Q. Selon vous, quel a été le plus grand succès de la CPI jusqu'à présent?

R. La CPI est en elle-même une victoire. Le Statut de Rome nous a dotés d'un système de justice



Ces quatre résidents du camp de Ngomorroreo pour les personnes déplacées dans leur propre pays, situé près de la frontière soudanaise du Nord de l'Ouganda, ont été attaqués et mutilés par l'ARS après qu'ils aient quitté la sécurité relative du camp pour aller chercher de l'eau. Mars 2005. Crédit: Thomas W. Morley / Exile Images.

et à la justice (89%). » Le rapport conclut donc que la paix et la justice ne sont pas considérées comme mutuellement exclusives, puisqu'environ les trois quarts des personnes interrogées (76%) ont déclaré que les responsables des deux côtés devraient avoir à répondre de leurs actes. Le rapport note également : « La majorité des personnes interrogées (73%) ne connaissait rien, ou très peu de choses, au sujet de l'existence de la CPI et de son travail. » Il recommande que la CPI mette en place une stratégie de sensibilisation pour que les Ougandais aient davantage connaissance du mandat de la Cour et de son fonctionnement. Le rapport est disponible sur : <http://www.ictj.org/downloads/ForgottenVoices.PR.pdf>

• *La paix d'abord, la justice ensuite: la justice traditionnelle au Nord de l'Ouganda*: Selon ce rapport du Refugee Law Project, la paix doit être garantie avant que la justice puisse être rendue. Le rapport conclut que cet ordre bénéficie de la préférence des populations locales. Leur priorité est en effet de mettre un terme à la guerre, et elles considèrent que la paix et la justice sont distinctes. En outre, de nombreuses personnes pensent que les mécanismes traditionnels de justice devraient jouer un rôle central dans ce processus. Néanmoins, il relève également que la compréhension des « mécanismes de justice et de leurs possibilités est parfois rendue difficile par la désinformation. En même temps, beaucoup de ces personnes croient, dans une certaine mesure, dans le travail de la CPI, et soutiennent son rôle dans le processus. » Le texte complet du rapport est disponible sur :

<http://www.refugeelawproject.org/papers/workingpapers/RLP.WP17.pdf>

pénale internationale, avec en son centre la CPI. Cet accomplissement a été couronné par une série ininterrompue de succès qui lui ont permis de fonctionner. En témoignage, entre autres, l'élection des juges, du procureur et de ses adjoints; l'adoption des divers instruments tels que les Eléments de crimes et le Règlement de procédure et de preuve; un accord régissant les relations avec les Nations unies; la création du Fonds au profit des victimes et un Conseil de direction.

Q. Comment décririez-vous la relation de l'AEP avec les ONG?

R. Les ONG sont des partenaires essentiels dans cette entreprise, et se sont toujours avérées être des alliés précieux. Je me réjouis que la CPI ait tenu des rencontres stratégiques périodiques avec les ONG, et je m'engage personnellement à prendre part, avec elles, au suivi et à la préparation de la prochaine AEP.



(g-d) Mr. Philippe Kirsch, Président de la CPI, S.E.M. le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini, Premier Président de l'AEP, et Mr. Medard Rwelamira, Président du Secrétariat de l'AEP. Crédit: ICC-CPI/Wim Van Capellen.

Q. Quelle est votre vision de l'AEP et de son rôle?

R. Comme Christian Wenaweser me l'a dit une fois: il semble que plus personne ne rêve. Nous devons faire renaître le sentiment que ces réunions ne sont pas des rencontres ordinaires, mais des moments hors du commun. L'AEP doit fonctionner et exister d'une manière qui donne l'impression à la communauté internationale qu'elle est la championne principale de la Cour, même si elle s'occupe de questions d'une nature plus technique.

Q. L'engagement croissant de la communauté diplomatique de La Haye est un facteur récent dans le processus de la CPI. Que pensez-vous de cette nouvelle dynamique entre les capitales, New York et La Haye?

R. L'un des paradoxes de la troisième réunion régulière de l'Assemblée, et nous devons ici nous souvenir que la vaste majorité des Etats à l'AEP faisaient à l'origine partie du like-minded group à Rome, est que les tensions que nous avons subies l'année dernière étaient plus fortes que celles que nous avons auparavant subies avec les pays ouvertement hostiles à la Cour. Et on ne peut pas s'en prendre qu'à une seule partie, nous sommes tous aussi responsables les uns que les autres. Cela

me perturbe néanmoins, car ce n'est pas le moment de commencer à se comporter comme des enfants capricieux. Nous devons rester soudés, et ne jamais perdre de vue le contexte plus large: ce que nous essayons de faire, et soutenir le Président Bruno Stagno Ugarte – qui fera un président formidable, soit dit en passant.

Q. Selon vous, quel a été le plus grand succès de la CPI jusqu'à présent? Et/ou de l'AEP jusqu'à présent?

R. Le plus grand succès de la CPI? Se mettre en place d'une manière absolument professionnelle, et, en conséquence, se transformer en une très bonne institution, capable à présent de jouer son important rôle dans les affaires internationales. Concernant l'AEP, le fait que nous ayons été en mesure d'aider à la construction de la Cour est quelque chose dont nous pouvons tous être très fiers.

Q. Comment décririez-vous la relation de l'AEP avec les ONG?

R. Qu'aurais-je fait, en tant que Président, sans tous ces diktats qui m'étaient adressés par ce type... comment s'appelle-t-il? Quelque chose Pace! En résumé: les relations ont été étroites, et ont été, sont et resteront absolument indispensables. Voilà, je l'ai dit!

MANDATS D'ARRÊT, SUITE DE LA PAGE 1

totalelement juste, efficace et impartiale. Il s'agit de la seule réponse efficace aux critiques de la CPI, qui ferait sans aucun doute progresser la campagne de ratification universelle.

La réalisation de cet objectif, cependant, dépend largement de l'arrestation et de la reddition par les autorités des personnes inculpées par la CPI, ainsi que d'un certain nombre d'autres mesures de coopération, notamment la protection des victimes et des témoins, ainsi que la transmission de preuve à la Cour. Le fait que presque les trois quarts des Etats parties, dont le Soudan, l'Ouganda et la République démocratique du Congo (où on pense que les inculpés se cachent), n'aient pas voté les lois nécessaires autorisant expressément l'arrestation et la reddition ou définissant en droit national les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, est par conséquent un sujet de préoccupation. De nombreux Etats parties n'abordant pas ces questions, il est inévitable que l'absence de lois nationales de mise en oeuvre devienne un obstacle majeur dans ces premières affaires.

Indépendamment du problème de la coopération, la CPI a un nombre important de défis à relever. Premièrement, et en particulier dans l'affaire de l'Ouganda, où la CPI a décidé de n'inculper que les cinq membres de l'ARS faisant l'objet de mandats d'arrêt, la Cour doit agir comme un catalyseur pour

que les milliers d'autres accusés de crimes sur le territoire, notamment les forces gouvernementales et les supérieurs civils, soient poursuivis au niveau national. Elle doit exercer sa compétence si l'Ouganda est dans l'incapacité ou n'a pas la volonté de mener véritablement à bien l'enquête ou les poursuites de ces crimes. En particulier, la CPI doit faire pression sur le gouvernement ougandais pour qu'il abroge l'amnistie générale pour ces crimes, adoptée en violation du droit international. Deuxièmement, la CPI doit s'assurer que tous ses systèmes fonctionnent efficacement. Les efforts de sensibilisation inadéquats de la CPI pour informer le public et remédier à la désinformation la concernant sont actuellement un motif particulier d'inquiétude. Par conséquent, la majorité de la population du Nord de l'Ouganda ayant été affectée par les crimes ne dispose pas même des informations les plus essentielles sur la CPI ou son travail. Ceci risque de l'exclure du processus de justice.

L'Assemblée des Etats parties est le forum qui peut aborder de manière adaptée ces questions avant qu'elles ne se transforment en problème sérieux. Elle n'en a pas débattu les années passées. Elle ne peut plus se permettre de persister dans cette pratique.

Jonathan O'Donohue est Conseiller juridique assistant du projet justice internationale d'Amnesty International.

septembre, le gouvernement chinois a semblé ouvert sur la CPI, qui a été mentionnée dans la déclaration conjointe. De plus, INSEC (le point de contact pour le travail sur la CPI au Népal) a publié une édition spéciale d'*Informal*, un magazine trimestriel portant sur la CPI et son importance pour le Népal. La Coalition pakistanaise pour la CPI a lancé une campagne de sensibilisation publique, coordonnée par l'Association pour la protection des droits de l'enfant (SPARC). Des brochures sur la CPI, ainsi que des autocollants, des affiches et des bannières, ont été publiés et distribués aux écoles, aux bureaux et aux établissements commerciaux dans tout le Pakistan. Au Bangladesh, ODHIKAR a mené un atelier d'orientation à l'Université de Rajshani, auquel les membres de la faculté et les médias ont assisté.

Aux Philippines, la CCPI-Asie et la Coalition philippine pour la CPI ont mené diverses activités, auxquelles ont assisté des milliers d'étudiants, de professeurs, d'avocats, de membres des médias, de groupes religieux, d'organisations des droits de l'homme, de membres de la communauté diplomatique et de professionnels. Ces activités ont pris la forme d'expositions sur la CPI, de signatures de pétitions, et d'un Festival de films sur la justice parrainé par l'Ambassade du Canada et qui s'est tenu au Centre du film de l'université des Philippines et à d'autres endroits. L'Institut des études juridiques de l'Université des Philippines, soutenu par le Comité international de la Croix rouge et la Coalition philippine pour la CPI, a également organisé un concours de plaidoirie, prenant la CPI comme cas. Des étudiants venant d'écoles de tout le pays ont participé, et la cour internationale de concours de plaidoirie se tiendra à Hong Kong au début de l'année prochaine.

En Malaisie, 30 experts de 22 pays de la région ont récemment participé à un atelier sur la CPI, organisé par le Centre de droit de l'université de Nottingham. On comptait, parmi les intervenants réputés: le juge de la CPI Sang-Hyun Song, de Corée du Sud, M. Morten Bergsmo, du Bureau du Procureur, Dr. Olympia Bekou, de la faculté de droit de Nottingham, l'ancien juge du TPIY Sharon Williams, du Canada, le professeur Treasa Dunworth, de l'université d'Auckland en Nouvelle-Zélande, Mme Swandra Kim Chu du Bureau du Garde des Sceaux malaisien, M. Lionel Lee du Bureau du Garde des Sceaux de Singapour, M. Alexander Faite du CICR et M. Hans Werner Bussmann, le Commissaire pour la CPI du ministère allemand des Affaires étrangères. Cette formation la première dans la région Asie pacifique, a contribué à informer les gouvernements des exigences techniques pour la ratification et la mise en oeuvre de la CPI. En guise de suivi, le juge Philippe Kirsch, Président de la CPI, devrait effectuer, début novembre, une visite en Malaisie pour débattre de l'adhésion éventuelle de la Malaisie au Statut de Rome.

En décembre, le Président Kirsch et d'autres experts de la CPI se rendent à nouveau dans la région, cette fois à New Delhi, en Inde, pour assister à la Conférence internationale sur les tendances émergentes en droit international pénal et dans la jurisprudence. La CCPI a récemment soutenu un projet en Inde, ce qui a permis aux parlementaires d'échanger des idées sur des questions substantielles liées à la Cour (plus d'informations page 7).

De telles initiatives de ONG internationales et des gouvernements en Asie et dans le Pacifique, associées aux efforts des groupes locaux de la société civile, contribuent à une dynamique de meilleure reconnaissance, par les gouvernements, de la portée de la CPI pour la région, et d'importantes contributions que les gouvernements respectifs et la région Asie-Pacifique peuvent apporter pour faire de la CPI un mécanisme de justice véritablement indépendant et efficace.

Evelyn Balais-Serrano est Coordinatrice régionale pour l'Asie et Rebecca Lozada est Associée de Programme pour l'Asie à la CCPI.

Signatures et Ratifications de L'Accord sur les Privilèges et Immunités de la CPI (APIC) par région

(31 ratifications, 62 signatures à la date du 19 Octobre 2005)

RATIFICATIONS (31)

Region	Date
AFRIQUE (5)	
Burkina Faso	10 octobre 2005
Lesotho	16 septembre 2005
Liberia	16 septembre 2005
Mali	8 juillet 2004
Namibie	29 janvier 2004
LES AMÉRIQUES (5)	
Belize	14 septembre 2005
Canada	22 juin 2004
Panama	16 août 2004
Paraguay	19 juillet 2005
Trinité & Tobago	6 février 2003
ASIE/ILES DU PACIFIQUE (1)	
Nouvelle Zélande	14 avril 2004
EUROPE (20)	
Allemagne	2 septembre 2004
Andorre	11 février 2005
Autriche	17 décembre 2003
Belgique	28 mars 2005
Croatie	17 décembre 2004
Chypre	18 août 2005
Danemark	3 juin 2005
Estonie	13 septembre 2004
Finlande	8 décembre 2004
France	17 février 2004
Islande	1 décembre 2003
Lettonie	23 décembre 2004
Liechtenstein	21 septembre 2004
Lituanie	30 décembre 2004
Macédoine	19 octobre 2004
Norvège	10 septembre 2002
Serbie et Monténégro	7 mai 2004
Slovaquie	26 mai 2004
Slovénie	23 septembre 2004
Suède	13 janvier 2005

SIGNATURES (62)

Region	Date	Region	Date
AFRIQUE (11)		Allemagne	14 juillet 2003
Bénin	10 septembre 2002	Autriche	10 septembre 2002
Burkina Faso	7 mai 2004	Belgique	11 septembre 2002
Ghana	12 septembre 2003	Bulgarie	2 mai 2003
Guinée	1 avril 2004	Croatie	23 septembre 2003
Madagascar *	12 septembre 2002	Chypre	7 mai 2004
Mali	20 septembre 2002	Danemark	13 septembre 2002
Namibie	10 septembre 2002	Estonie	27 juin 2003
Sénégal	19 septembre 2002	Finlande	10 septembre 2002
Sierra Léone	26 septembre 2003	France	10 septembre 2002
Tanzanie	27 janvier 2004	Grèce	25 septembre 2003
Ouganda	7 avril 2004	Hongrie	10 septembre 2002
LES AMÉRIQUES (16)		Iceland	10 September 2002
Argentine	7 octobre 2002	Irlande	9 septembre 2003
Bahamas	30 juin 2004	Italie	10 septembre 2002
Belize	26 septembre 2003	Lettonie	29 juin 2004
Bolivie	23 mars 2004	Lituanie	25 mai 2004
Brésil	17 mai 2004	Luxembourg	10 septembre 2002
Canada	30 avril 2004	Norvège	10 septembre 2002
Colombie	18 décembre 2003	Pologne	30 juin 2004
Costa Rica	16 septembre 2002	Portugal	10 décembre 2002
Equateur	26 septembre 2002	Roumanie	30 juin 2004
Jamaïque	30 juin 2004	Serbie et Monténégro	18 juillet 2003
Paraguay	11 février 2004	Slovaquie	19 décembre 2003
Panama	14 avril 2003	Slovénie	25 septembre 2003
Pérou	10 septembre 2002	Espagne	21 avril 2003
Trinité & Tobago	10 septembre 2002	Suède	19 février 2004
Uruguay	30 juin 2004	Suisse	10 septembre 2002
Venezuela	16 juillet 2003	Pays-Bas	11 septembre 2003
ASIE/ILES DU PACIFIQUE (3)		Royaume-Uni	10 septembre 2002
Mongolia	4 février 2003	AFRIQUE DU NORD / MOYEN ORIENT (1)	
Nouvelle Zélande	22 octobre 2002	Jordanie	28 juin 2004
République de Corée	28 juin 2004		
EUROPE (31)			
Andorre	21 juin 2004		

* Madagascar est signataire du Statut de Rome mais n'a pas encore ratifié le Traité.



La ratification de l'APIC par quatre Etats amène le nombre des ratifications à 31

Belize, le Lesotho et le Libéria ont ratifié l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour lors de la Cérémonie des traités de l'ONU en septembre 2005, se rapprochant d'une coopération totale avec la Cour. Le Burkina Faso a également ratifié l'APIC, le 10 octobre 2005, amenant le nombre des ratifications à 31. Sur la photo (à gauche) le Premier ministre de Belize S.E l'honorable Said W. Musa; (au milieu) S.E l'honorable Pakalitha Bethuel Mosisili; et (à droite) le Premier ministre et ministre de la Défense et du Service public du Royaume du Lesotho, S.E. M. Charles Gyude Bryant, Président du gouvernement national transitoire du Libéria. Crédit: UN

NOVEMBRE 2005	DECEMBRE 2005
<p>3-4 Nov Séminaire sur la Cour pénale internationale, organisé par le Bar Council of Rome (Transnational Criminal Law Commission), en collaboration avec Amnesty International – Italie et No Peace Without Justice, et sponsorisé par le Ministère italien des Affaires étrangères. <i>Rome, Italie</i> Pour plus d'informations et pour en savoir plus sur les inscriptions, veuillez contacter: Fabio Galiani fabiogaliani@tiscali.it</p>	<p>5-11 Dec Institut des formateurs en justice transitionnelle de Bruxelles, Le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) accepte les candidatures des spécialistes francophones des droits de l'homme et de la démocratie pour assister à une formation sur la justice transitionnelle à Bruxelles, en Belgique. Ce programme s'adresse aux personnes qui possèdent une formation et une expérience solide des droits de l'homme ou une expérience de l'enseignement et de la formation, qu'elles soient universitaires, chercheurs, enseignants, formateurs ou membres du personnel de programmes d'ONG. <i>Bruxelles, Belgique</i> Pour un examen de candidature, le formulaire doit être reçu avant le 15 octobre 2005. Pour le télécharger, rendez-vous sur: www.ictj.org/downloads/BruxellesApp.doc</p>
<p>7-11 Nov Formation à la CPI pour les représentants juridiques soudanais, organisée par la FIDH <i>La Haye, Pays-Bas</i> Pour plus d'informations, veuillez contacter Karine Bonneau kbonneau@fidh.org</p>	<p>10-11 Dec « Les nouvelles tendances du droit pénal international et de la jurisprudence », organisé par l'Association indienne de droit international (ISIL). <i>New Delhi, Inde</i></p>
<p>9-10 Nov Ratification et Mise en oeuvre du Statut de la CPI à Bahreïn, organisé par Amnesty International Bahreïn, la CCPI, la FIDH, le Bahrain Bar Society. <i>Manama, Bahreïn</i> Pour plus d'informations, veuillez contacter Nasser H. Burdestani amnestybahrain@hotmail.com ou Marie Camberlin mcamberlin@fidh.org</p>	<p>26-27 Jan Quatrième session de l'Assemblée des Etats parties – Reprise (élections) <i>New York, Etats-Unis</i> Pour plus d'informations, rendez-vous sur: www.icc-cpi.int ou contactez Caroline Baudot: baudot@iccnw.org</p>
<p>11 Nov Nuremberg – La naissance du droit international, organisé par la section droit international de l'Association américaine du Barreau, co-parrainé par le centre Robert H. Jackson et l'Association de Washington pour le droit étranger. <i>Washington, Etats-Unis</i> Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.abanet.org/intlaw</p>	<p>17-26 Fev Séminaire: justice transitionnelle et paix, destiné aux négociateurs de paix, fonctionnaires de l'ONU, responsables d'ONG, universitaires engagés, et autres professionnels concernés par les difficultés des processus de paix, négociations de haut niveau, et questions concernant la responsabilité pour des atrocités passées ou violations des droits de l'homme. Luis Moreno Ocampo, Procureur de la CPI, et Alex Boraine, fondateur et président du Conseil du Centre international pour la justice transitionnelle <i>Le Cap, Afrique du Sud</i> La date limite pour les candidatures est le 28 octobre 2005. Pour plus d'informations: www.ictj.org/downloads/ictj.capetown.seminar.pdf</p>
<p>25-27 Nov Réunion du Conseil et de Assemblée générale du Barreau pénal international (BPI) <i>La Haye, Pays-Bas</i> Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.bpi-icb.org</p>	<p>18-19 Mai «Conférence internationale et interdisciplinaire relative aux droits de l'enfant. Une évaluation de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant. De la théorie à la pratique», organisée par le réseau interdisciplinaire belge de recherche sur les droits de l'enfant, Droit de l'enfant. Evaluation du caractère émancipatoire des instruments relatifs aux droits de l'homme. <i>Gand, Belgique</i> Plus d'informations disponibles sur www.law.ugent.be/pub/iuap/c_welcome.html or www.law.ugent.be/pub/iuap/c_bienvenue.html</p>
<p>28-30 Nov Formation en plaidoyer pour la Cour pénale internationale, organisée par le Barreau pénale international (www.bpi-icb.org) en partenariat avec l'Association nationale des avocats de la défense (www.nacdl.org) et l'Association internationale des avocats de la défense (www.aiad-icdaa.org). <i>La Haye, Pays-Bas</i> Rendez-vous sur www.bpi-icb.org pour plus d'informations, notamment concernant l'inscription</p>	
<p>28 Nov-3 Dec Quatrième session de l'Assemblée des Etats parties <i>La Haye, Pays-Bas</i> Pour plus d'informations, rendez-vous sur: www.icc-cpi.int ou contactez Jo Barrett: barrett@iccnw.org</p>	

Pour plus d'informations sur les conférences et rencontres de la CPI, visitez le site Internet de la Coalition sur: <http://www.iccnw.org/conferencesmeetings.html>

RATIFICATION DU MEXIQUE SUITE DE LA PAGE 1

déroulement de cette cérémonie, le premier président de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome de la CPI, sa Majesté le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein, Représentant permanent de la Jordanie auprès des Nations unies a écrit : «Je me réjouis énormément de la décision du gouvernement mexicain de déposer son instrument de ratification aujourd'hui; je me réjouis encore plus du fait que nous sommes arrivés à la centième ratification. La décision du Mexique montre encore plus l'intérêt qui est porté à la Cour et notre désir commun de mettre un terme à l'impunité pour les personnes responsables des crimes les plus atroces qu'ait jamais connus l'humanité.» Le deuxième président de l'Assemblée, S.E. l'Ambassadeur Bruno Stagno Ugarte, Représentant permanent du Costa Rica auprès de l'ONU, a également transmis un message de félicitations déclarant: «Une étape cruciale a été franchie dans l'objectif d'universalité du Statut de Rome. Etant moi-même d'Amérique latine, je suis particulièrement ravi que le Mexique, un important partenaire régional et mondial, soit devenu le 100ème Etat partie.»

Le Mexique a surmonté une série d'obstacles considérables, sur le plan politique et constitutionnel, avant d'arriver à ce jour et le dépôt de son traité représente plus de

cinq ans de travail acharné. Lors d'un commentaire sur ce grand accomplissement et sur ce que l'avenir réserve au Mexique, Maria Sirvent, Coordinatrice de la Coalition mexicaine pour la Cour pénale internationale, représentant plus d'une soixantaine d'organisations non gouvernementales (ONG) qui soutiennent la CPI, a déclaré, «Nous avons surmonté une longue et difficile bataille avant d'arriver où nous sommes aujourd'hui et nous voulons féliciter tous les membres du gouvernement qui ont participé à ce processus. Nous exhortons à présent le Sénat mexicain à commencer la rédaction d'un projet de loi de mise en oeuvre afin de garantir que la CPI tienne son rôle de complémentarité des juridictions nationales.»

Les ONG du monde entier considèrent l'atteinte historique de la centième ratification comme le témoignage d'une avancée considérable de la CPI et de ses militants dans l'histoire encore toute récente de la Cour; un sentiment partagé par William Pace, Coordinateur de la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI) qui a déclaré, «Cette ratification représente un grand pas en avant dans la mondialisation de la justice internationale. Aujourd'hui, une centaine d'Etats permettent de garder espoir que l'on se rapproche d'un 21ème siècle plus paisible.»

Coalition pour la Cour pénale internationale

c/o WFM,
708 Third Avenue
24th Floor
New York, NY 10017 USA
Téléphone: 1 212-687-2176
Fax: 1 212-599-1332
Email: cicc@iccnw.org
Site internet: <http://www.iccnw.org>



A propos de la Coalition

Les organisations non-gouvernementales ont été présentes à chaque étape du processus international de la mise en place rapide d'une Cour pénale internationale indépendante, juste et efficace. Plus de 95% de toutes les ONG impliquées dans la campagne pour la CPI mènent leurs travaux sous la bannière de la Coalition. La Coalition se compose actuellement de plus de 2000 ONG membres dans plus de 150 pays. Elle soutient leurs efforts par des coordinateurs régionaux et des liaisons basés partout dans le monde. Le rôle de la Coalition est de représenter, faciliter et coordonner le travail de son réseau mondial, tout en servant de source fondamentale d'informations sur la CPI et de liaison entre les gouvernements, les fonctionnaires des cours et tribunaux pénaux internationaux, des organisations internationales, les universitaires et des membres de la société civile.

L'approche multipolaire de la Coalition permet de: favoriser une prise de conscience au niveau national, régional et mondial; faciliter le renforcement de la capacité des ONG dans le processus de la CPI; favoriser l'acceptation et la ratification universelle du Statut de Rome, y compris l'adoption des lois nationales de mise en œuvre; et renforcer le réseau global de la Coalition. Pour réaliser ces objectifs la Coalition conduit beaucoup d'activités telles que:

- Faciliter l'échange par l'intermédiaire de la documentation et l'information sur la CPI (sites Internet et forums d'information électroniques) pour stimuler des discussions sur des questions substantielles;
- Faire des recherches et fournir des avis juridiques à la Cour pénale internationale;
- Faciliter des rencontres entre la Coalition et les représentants des gouvernements, les officiers de la CPI, les fonctionnaires de l'ONU, les universitaires et d'autres personnalités impliquées dans le processus de la CPI;
- Rassembler les caucus sectoriels (femmes, enfants, foi, paix, compétence universelle et victimes), les réseaux nationaux et régionaux, et d'autres groupes de travail;
- Favoriser la sensibilisation du public par des conférences internationales, y compris les réunions de l'Assemblée des Etats parties et les élections des officiers de la Cour;
- Produire un journal trimestriel «le Moniteur», un bulletin mensuel de mise à jour, des fiches d'information, des dépêches et communiqués etc.;
- Faciliter la présence des membres de la Coalition à la Haye.

Etats parties et Etats signataires du Statut de Rome

100 Ratifications/Adhésions et 139 Signatures en date du 28 octobre 2005

Etats Parties	Date de Ratification/Adhésion	Etats Parties	Date de Ratification/Adhésion	Etats Parties	Date de signature
Afghanistan	10 février 2003	Île Maurice	5 mars 2002	Zambie	13 novembre 2002
Afrique du Sud	27 novembre 2000	Italie	26 juillet 1999	Signataires	Date de signature
Albanie	31 janvier 2003	Jordanie	11 avril 2002	Algérie	28 décembre 2000
Allemagne	11 décembre 2000	Kenya	15 Mars 2005	Angola	7 octobre 1998
Andorre	30 avril 2001	Lesotho	6 septembre 2000	Arménie	1er octobre 1999
Antigue & Barbades	18 juin 2001	Lettonie	28 juin 2002	Bahamas	29 décembre 2000
Argentine	8 février 2001	Libéria	22 septembre 2004	Bahrain	11 décembre 2000
Australie	1er juillet 2002	Liechtenstein	2 octobre 2001	Bangladesh	16 septembre 1999
Autriche	28 décembre 2000	Lituanie	12 mai 2003	Cameroun	17 juillet 1998
Barbade	10 décembre 2002	Luxembourg	8 septembre 2000	Cap Vert	28 décembre 2000
Belgique	28 juin 2000	Macédoine	6 mars 2002	Chili	11 septembre 1998
Belize	5 avril 2000	Malawi	19 septembre 2002	Chypre	15 octobre 1998
Bénin	22 janvier 2002	Mali	16 août 2000	Comores	22 septembre 2000
Burundi	21 septembre 2004	Malte	29 novembre 2002	Côte D'Ivoire	30 novembre 1998
Bolivie	27 juin 2002	Mexique	28 octobre 2005	Egypte	26 décembre 2000
Bosnie & Herzégovine	11 avril 2002	Mongolie	11 avril 2002	Émirats arabes unis	27 novembre 2000
Botswana	8 septembre 2000	Namibie	25 juin 2002	Erythrée	7 octobre 1998
Brésil	20 juin 2002	Nauru	12 novembre 2001	États-Unis	31 décembre 2000
Bulgarie	11 avril 2002	Niger	11 avril 2002	Féd. Russe	3 septembre 2000
Burkina-Faso	16 avril 2004	Nigeria	27 septembre 2001	Géorgie	18 juillet 1998
Cambodge	11 avril 2002	Nouvelle-Zélande	7 septembre 2000	Guinée Bissau	12 septembre 2000
Canada	7 juillet 2000	Norvège	16 février 2000	Haïti	26 février 1999
Chypre	7 mars 2002	Ouganda	14 juin 2002	Îles Salomon	3 décembre 1998
Colombie	5 août 2002	Panama	21 mars 2002	Iran	31 décembre 2000
Congo(Brazzaville)	3 mai 2004	Paraguay	14 mai 2001	Israël	31 décembre 2000
Costa Rica	7 juin 2001	Pérou	10 novembre 2001	Jamaïque	8 septembre 2000
Croatie	21 mai 2001	Pologne	12 novembre 2001	Kirghizistan	8 décembre 1998
Danemark	21 juin 2001	Portugal	5 février 2002	Koweït	8 septembre 2000
Djibouti	5 novembre 2002	R. centrafricaine	3 octobre 2001	Madagascar	18 juillet 1998
Dominique	12 février 2001 (A)	R. de Corée	13 novembre 2002	Maroc	8 septembre 2000
Espagne	24 octobre 2000	R. dém Congo	11 avril 2002	Monaco	18 juillet 1998
Estonie	30 janvier 2002	R. Dominicaine	12 mai 2005	Mozambique	28 décembre 2000
Equateur	5 février 2002	Roumanie	11 avril 2002	Oman	20 décembre 2000
Fiji	29 novembre 1999	Royaume-Uni	30 novembre 1998	Philippines	28 décembre 2000
Finlande	29 décembre 2000	Samoa	16 septembre 2002	R. Dominicaine	8 septembre 2000
France	9 juin 2000	Saint-Marin	13 mai 1999	R. Moldove	8 septembre 2000
Gabon	20 septembre 2000	Sénégal	2 février 1999	R. Tchèque	13 avril 1999
Gambie	28 juin 2002	Sierra Léone	15 septembre 2000	Sao Tomé-et-Principe	28 décembre 2000
Ghana	20 décembre 1999	Slovaquie	11 avril 2002	Seychelles	28 décembre 2000
Grèce	15 mai 2002	Slovénie	31 décembre 2001	Ste Lucie	27 août 1999
Guinée	14 juillet 2003	St.-Vincent-et-les-Grenadines	3 décembre 2002*	Soudan	8 septembre 2000
Guyanne	24 septembre 2004	Suède	28 juin 2001	Syrie	29 novembre 2000
Hollande	17 juillet 2001	Suisse	12 octobre 2001	Thaïlande	2 octobre 2000
Hongrie	30 novembre 2001	Tajikistan	5 mai 2000	Tchad	20 octobre 1999
Honduras	1er juillet 2002	Tanzanie	20 août 2002	Ukraine	20 janvier 2000
Irlande	11 avril 2002	Timor Oriental	6 septembre 2002*	Ouzbékistan	29 décembre 2000
Islande	25 mai 2000	Trinité & Tobago	6 avril 1999	Yémen	28 décembre 2000
Îles Marshall	7 décembre 2000	Uruguay	28 juin 2002	Zimbabwe	17 juillet 1998
		Vénézuela	7 juin 2000		
		Serbie & Mont.	6 septembre 2001		

Pour devenir membre de la Coalition

La Coalition pour la Cour pénale internationale est ouverte à toutes les ONG qui désirent se joindre à elle. Notre réseau est composé de plus de 2000 organisations représentant toutes les régions du monde et travaillant dans divers secteurs d'activités sur des questions diverses. L'adhésion est libre, et vous permettra de militer dans la campagne, d'avoir accès aux ressources, prendre part aux rencontres aux niveaux régional et international, participer à l'élaboration des lois nationales etc.

Les organisations souhaitant devenir membres de la Coalition pour la CPI doivent s'engager à: 1) Soutenir

et protéger l'intégrité du Statut de Rome pour la CPI; 2) Etre impliqué dans la campagne pour une CPI juste, efficace et indépendant; 3) Militer pour la ratification universelle du Statut de la CPI; et 4) S'engager de façon active à promouvoir l'adaptation des législations nationales pour permettre la mise en oeuvre des dispositions du Traité de Rome.

Pour adhérer à la Coalition ou pour recevoir plus d'informations, remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez-le au Secrétariat de la Coalition pour la CPI. Vous pouvez également visiter notre site Internet à www.iccnw.org

Pour s'inscrire sur la liste d'information

Si vous souhaitez être tenu au courant des développements quotidiens concernant la CPI, vous pouvez vous inscrire sur la liste des e-mails de la CCPI. Pour cela, il vous suffit de nous envoyer un e-mail sans texte à l'adresse suivante: reseau-cpi-subscribe@yahoogroups.com

Pour contribuer à la Coalition

Si vous désirez apporter une contribution déductible d'impôt au Secrétariat International de la Coalition, il vous suffit d'envoyer un chèque à l'ordre du CICC à l'adresse suivante:
CICC c/o WFM, 708 Third Avenue, 24th Floor
New York, NY 10017, USA

L'adhésion au CCPI est strictement réservée aux ONG. Attention! Les particuliers ne peuvent pas devenir des membres officiels de la CCPI!
Remplissez ce formulaire et vous serez ajoutés sur la liste d'adhérents de notre journal Le Moniteur

Nom & Titre (Veuillez écrire en majuscules)

Organisation

Adresse

Ville

État

Code Postal

Pays

Telephone / Fax

e-mail

- Mon organisation voudrait faire partie de la Coalition des ONG pour la CPI suivant les modalités décrites dans «Pour devenir membre de la Coalition».
- Mon organisation désirerait être informée sur la CPI

Pour plus d'informations, veuillez retourner ce formulaire à: CICC c/o WFM, 708 Third Avenue, 24th Floor New York, NY 10017, USA fax: +1 212 599 1332